Conseil de l'enseignement postsecondaire du Manitoba

Rapport annuel 2011-2012

Manitoba

BUREAU DU MINISTRE
ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION

Bureau 162
Palais législatif
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8
CANADA

Son Honneur l'honorable Philip S. Lee, C.M., O.M.
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Palais législatif, bureau 235
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le privilège de vous présenter le rapport annuel du Conseil de l'enseignement postsecondaire pour l'exercice financier 2011-2012.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Lieutenant-gouverneur, l'expression de notre haute considération.

La ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation,

Erin Selby

Le 14 septembre 2012

L'honorable Erin Selby
Ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation
Palais législatif, bureau 162
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Madame la Ministre,

C'est avec plaisir que je vous présente pour approbation le quinzième rapport annuel du Conseil de l'enseignement postsecondaire pour l'année terminée le 31 mars 2012.

Plusieurs activités ont marqué la quinzième année du Conseil, et ce, dans les domaines de la programmation, de la politique, des finances et de la reddition des comptes. En 2011-2012, le Conseil a approuvé un montant de 538 900 $ pour soutenir des projets visant à restructurer divers aspects du système d'enseignement postsecondaire. De plus, il a approuvé un montant de 2 208 000 $ pour le fonds de l'Initiative d'expansion des collèges destiné aux programmes d'études du secteur collégial.

Le secrétariat du Conseil poursuit sa progression marquée dans de nombreuses activités de nature stratégique, notamment dans les domaines des sciences infirmières, de la médecine et de l'éducation à la santé, de l'assurance de la qualité, de la reconnaissance et de la définition des crédits, des droits de scolarité, de la revue de la législation et des programmes, de l'éducation des Autochtones et des technologies de l'apprentissage, en plus de participer activement aux travaux de différents comités. Le secrétariat du Conseil a aussi poursuivi ses activités dans les domaines suivants : établissement du coût des programmes, indicateurs et cadre stratégique de reddition des comptes, divers projets de recherche, stratégie de gestion des données, consultations et plusieurs autres initiatives.

Les principales mesures du rendement du Conseil pour l'année 2011-2012 sont rapportées à l'annexe B. Les mesures du rendement font l'objet d'un rapport annuel.

Vous trouverez aussi dans le présent rapport un bilan vérifié et un état des revenus et des dépenses du Conseil vérifié.

Le neuvième recueil de statistiques du Conseil est publié avec le présent rapport annuel.

Le tout respectueusement soumis,

Curtis Nordman, D. Phil.
Président

608 - 330 Portage Avenue • Winnipeg, Manitoba R3C 0C4 • Telephone: (204) 945-1833 • Facsimile: (204) 945-1841
E-mail: info@copse.mb.ca • www.copse.mb.ca

Table des matières

Chapitre I 1
1.0 Orientation stratégique du Conseil de l'enseignement postsecondaire 1
1.1 Vue d'ensemble 1
1.2 Mandat 1
1.3 Plan stratégique 2
1.3.1 Lignes directrices 2
1.3.2 Priorités du Conseil 3
1.3.3 Dépôt de rapports 3
Chapitre II 4
2.0 Activités du Conseil de l'enseignement postsecondaire 4
2.1 Programmes 4
2.1.1 Enveloppe destinée aux programmes stratégiques 4
2.1.2 Enveloppe destinée à la réorganisation du système 8
2.1.3 Autres projets approuvés par le Conseil 10
2.1.4 Initiative d'expansion des collèges 11
2.2 Activités d'orientation stratégique 15
2.2.1 Cadre stratégique pour l'enseignement postsecondaire 15
2.2.2 Opérations stratégiques 15
2.2.3 Gestion de l'information sur l'enseignement postsecondaire 17
2.2.4 Réseaux stratégiques 17
2.3 Finances 21
2.3.1 Budgets de fonctionnement 21
2.3.2 Immobilisations importantes 21
2.3.3 Projets 22
2.4 Obligation de rendre compte 23
2.4.1 Rendement du système de surveillance 23
2.4.2 Production de rapports et communication au public 24
Chapitre III 26
Rapport de la direction 29
Rapport de l' auditeur indépendant 30
Chapitre IV 46
Membres du Conseil de l'enseignement postsecondaire 48
Secrétariat du Conseil de l'enseignement postsecondaire 47
Annexe A 48
Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles 50
Annexe B 49
Rapport sur le rendement du Conseil de l'enseignement postsecondaire 51

Chapitre I

1.0 Orientation stratégique du Conseil de l'enseignement postsecondaire

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire entreprend tous les trois ans un exercice de planification stratégique pour définir les buts qui guideront son plan stratégique triennal. Le plan stratégique actuel a été dressé lors d'une séance animée par un facilitateur en janvier 2010 et la version définitive du plan a été approuvée en mars 2010.

1.1 Vue d'ensemble

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire est l'organisme provincial chargé de planifier et de coordonner le développement d'un système d'enseignement postsecondaire qui favorise l'excellence et l'accès à l'éducation. En vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Manitoba adoptée en novembre 1996, le Conseil est entré en fonction en avril 1997. Son mandat est de faciliter la coordination et l'intégration du système d'enseignement postsecondaire, d'examiner et d'approuver les programmes offerts dans les universités et les collèges, de fournir des conseils et une orientation stratégique au gouvernement, et de promouvoir la responsabilité financière et l'obligation de rendre compte au sein du système d'enseignement postsecondaire.

L'une des responsabilités du Conseil consiste à allouer des fonds aux sept établissements d'enseignement postsecondaire publics de la province que sont l'Université du Manitoba, l'Université de Winnipeg, l'Université de Brandon, le Red River College, l'Assiniboine Community College, le Collège universitaire du Nord et l'Université de Saint-Boniface, lequel comprend l'École technique et professionnelle. Il lui incombe également d'accorder des subventions à la Canadian Mennonite University ainsi qu'à certains collèges confessionnels privés du Manitoba, soit au Steinbach Bible College, au Providence College and Seminary et au William and Catherine Booth College.

Le Conseil agit comme intermédiaire entre les établissements d'enseignement postsecondaire et le gouvernement. Il se compose de onze membres dont un président, qui sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Un secrétariat composé de treize fonctionnaires provinciaux relève du Conseil. Il mène un certain nombre d'activités et de projets visant à remplir le mandat du Conseil tel que décrit dans la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire,* et à atteindre les buts fixés par le Conseil et par le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation. En collaboration avec les universités et les collèges, le secrétariat apporte aussi son soutien aux membres du Conseil en matière d'orientation stratégique et de responsabilité financière.

1.2 Mandat

Comme le prévoit la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire,* le mandat du Conseil est de « [...] planifier et de coordonner le développement, dans la province, d'un système d'enseignement postsecondaire favorisant l'excellence et l'accessibilité dans le domaine de l'enseignement, la coordination et l'intégration des services et des installations et la responsabilité financière ».

1.3 Plan stratégique

Le plan stratégique et le plan d'activités du Conseil intègrent les buts et les priorités du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, de même que ceux qui sont définis dans la *Stratégie de la formation professionnelle du Manitoba,* dans le *Cadre pour l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones* et autres documents d'orientation.

1.3.1 Lignes directrices

Pour orienter son travail, le Conseil s'appuie sur les lignes directrices suivantes :

Les décisions du Conseil seront

- à propos;
- fondées sur des faits;
- conformes à une approche fondée sur les systèmes;
- consultatives;
- en rapport avec les priorités sociales, culturelles et économiques.

Le Conseil

- adoptera une démarche proactive;
- favorisera l'innovation dans les programmes;
- incitera les établissements à coopérer et à promouvoir la transférabilité des titres de compétences obtenus dans un autre établissement;
- encouragera les établissements à proposer des programmes pertinents;
- soulignera l'importance de l'enseignement postsecondaire;
- encouragera la conduite de projets de recherche conformes aux priorités du Manitoba;
- favorisera l'application de la technologie.

Le système d'enseignement postsecondaire sera

- rentable;
- accessible;
- responsable;
- centré sur l'apprenant;
- ouvert;
- articulé et intégré;
- pertinent.

1.3.2 Priorités du Conseil

Voici les priorités et objectifs du Conseil pour les trois années visées par le plan stratégique :

Première priorité : Renforcer l'accessibilité à l'éducation postsecondaire

Tout au long des trois prochaines années, le Conseil travaillera de concert avec les collèges et les universités pour définir des mesures visant à améliorer l'accessibilité à l'éducation postsecondaire et continuer à renforcer la capacité des établissements an améliorant les immobilisations et la programmation.

Deuxième priorité : Prendre en main le système

D'ici la fin de 2010-2011, en collaboration avec les établissements d'enseignement postsecondaire, les étudiants, le gouvernement et autres partenaires, le Conseil définira une vision et une orientation pour le système d'enseignement postsecondaire et un processus d'examen continu.

D'ici mars 2011, le Conseil définira son rôle d'intermédiaire et sa relation avec le gouvernement et les établissements d'enseignement postsecondaire.

Troisième priorité : Améliorer la coordination du système

Le Conseil continuera à travailler avec les établissements du Manitoba pour améliorer la concertation dans le système de transfert de crédits et les ententes d'articulation, système qui comprendra, d'ici mars 2012, un site Web interrogeable sur les transferts de crédits.

D'ici mars 2011, en collaboration avec les établissements d'enseignement postsecondaire, le Conseil mettra sur pied et dirigera un groupe de travail permanent composé de représentants du gouvernement et des établissements pour parler de la formulation d'un processus d'assurance de la qualité pour le Manitoba.

D'ici mars 2013, le Conseil dressera un cadre de responsabilisation pour appuyer son processus d'approbation des programmes, de même qu'un cadre de mesure du rendement pour le système d'enseignement postsecondaire.

1.3.3 Dépôt de rapports

Tous les trimestres, on prépare un rapport sur les progrès accomplis relativement au plan d'activités annuel et on le dépose à la réunion mensuelle ordinaire du Conseil.

Chapitre II

2.0 Activités du Conseil de l'enseignement postsecondaire

La quinzième année d'existence du Conseil a été marquée par un grand nombre d'activités importantes en rapport étroit avec les buts stipulés dans le Plan d'activités et le Plan stratégique du Conseil.

Les activités courantes qui s'inscrivent dans le cadre du travail du Conseil et de son secrétariat sont réparties entre les domaines suivants :

1. programmes;
2. activités d'orientation stratégique;
3. finances;
4. obligation de rendre compte.

2.1 Programmes

2.1.1 Enveloppe destinée aux programmes stratégiques

Cette enveloppe a pour objet d'octroyer aux établissements d'enseignement postsecondaire des fonds supplémentaires visant la création ou l'élargissement de programmes. Ces programmes doivent répondre stratégiquement aux besoins sociaux, culturels et économiques ou à la situation du marché du travail du Manitoba, et compléter les programmes existants. En raison des ressources limitées de l'enveloppe, aucune nouvelle somme n'a été remise en 2011-2012.

Toutefois, le Conseil a approuvé la création ou l'élargissement de plusieurs programmes en 2011-2012. En voici la liste :

Université de Brandon

- ***Programme interdisciplinaire de maîtrise en sciences – Environnement et sciences de la vie***

Le Conseil a approuvé la requête de l'Université de Brandon de créer un programme interdisciplinaire de maîtrise en sciences – Environnement et sciences de la vie. L'objectif principal du programme que poursuit l'Université est d'intégrer diverses disciplines et de les mettre en rapport. Les titulaires d'une M.Sc. sont habituellement spécialisés dans un domaine précis. Les résultats d'apprentissage liés au programme porteront sur des aspects comme la méthodologie de recherche, la résolution de problèmes scientifiques, la planification de projet, la rédaction et l'expression scientifiques et l'interprétation et l'analyse des données. Une fois le programme terminé, les diplômés posséderont de solides compétences en recherche et recevront le niveau de préparation professionnelle requis pour faire des études de doctorat ou dénicher un emploi dans le secteur de l'environnement et des sciences de la vie qui est en pleine croissance au Manitoba.

Université de Saint-Boniface

- ***Baccalauréat ès sciences infirmières***

Le Conseil a approuvé la demande de l'USB de faire de son programme de diplôme ès sciences infirmières, d'une durée de 25 mois et comptant 33 places, un nouveau baccalauréat ès sciences infirmières, d'une durée de 32 mois. Les titulaires du nouveau baccalauréat ès sciences infirmières posséderont les compétences de base requises par le College of Registered Nurses of Manitoba (CRNM). De plus, ce programme est conçu pour préparer les infirmières professionnelles à acquérir un esprit critique, une expertise en relations interprofessionnelles, le désir d'apprendre toute leur vie durant et la capacité de travailler efficacement dans divers milieux de la santé. Le programme comprend des cours théoriques et pratiques, dont des stages cliniques. Les diplômés pourront joindre le marché du travail à titre d'apprentis infirmiers et infirmières pour tous les niveaux de soins dans les hôpitaux, les organismes communautaires et les services de santé publique.

- ***Diplôme ès soins infirmiers auxiliaires***

Le Conseil a approuvé la création d'un programme menant à un diplôme ès soins infirmiers auxiliaires, d'une durée de 1 800 heures et comptant de 10 à 20 places. Ce programme préparera les diplômés à satisfaire aux normes du College of Licensed Practical Nurses of Manitoba (CLPNM) et à réussir l'examen d'autorisation national administré par cet organisme. Les étudiants vont acquérir les attitudes et les techniques nécessaires pour assurer des soins infirmiers avec compétence, de façon à aider les particuliers, les familles et les groupes à acquérir une santé optimale, à la maintenir ou à la recouvrer, ou encore à les soutenir à l'approche de la mort. Les étudiants feront aussi des exercices en laboratoire et des stages cliniques dans divers milieux de travail, ce qui les amènera à mettre en pratique leurs connaissances théoriques et à maîtriser les techniques de soins infirmiers et leurs compétences, de manière à ce qu'ils acquièrent l'expérience nécessaire pour entrer dans la population active.

Université du Manitoba

- ***Programme conjoint de baccalauréat spécialisé en sciences – informatique et statistiques***

Le programme conjoint de baccalauréat spécialisé en sciences – informatique et statistiques est un programme intensif de quatre ans et de 120 heures-crédit qui se veut un amalgame du programme spécialisé en informatique et du programme spécialisé en statistiques. Ce programme vise à donner aux étudiants les connaissances et les compétences nécessaires pour entrer sur le marché du travail ou poursuivre des études supérieures dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Les finissants de ce programme devraient avoir acquis des connaissances suffisantes en informatique et en statistiques ainsi que des compétences suffisantes en programmation, en traitement des données et en analyse statistique. Les étudiants suivront suffisamment de cours dans le

département de statistiques pour être agréés par la Société statistique du Canada, et suffisamment de cours en informatique accrédités pour posséder les connaissances de base en informatique nécessaires à l'utilisation d'algorithmes avancés, à l'exploration de données ou aux techniques bio-théoriques.

- ***Maîtrise et doctorat en génie biomédical***

Le génie biomédical est un thème de recherche en pleine croissance dans plusieurs facultés de l'Université du Manitoba et parmi les étudiants diplômés qui les fréquentent, mais en l'absence d'un programme officiel, ces diplômés ne sont pas reconnus comme des spécialistes du génie biomédical. Comme le Manitoba investit massivement dans les soins de santé et qu'il possède un secteur de la technologie biomédicale dynamique, le programme de maîtrise et de doctorat en génie biomédical de l'Université du Manitoba contribuera à former des professionnels et des chercheurs qualifiés qui sont en demande. En misant sur le savoir-faire et les forces qui caractérisent les départements des sciences, de la médecine et du génie, le programme de maîtrise et de doctorat en génie biomédical ouvrira aux étudiants d'excellentes possibilités d'apprentissage, de recherche et de formation dans le cadre d'un programme d'études rigoureux reposant sur un éventail de disciplines comme le génie, la physique, la chimie, les mathématiques et la biologie.

- ***Doctorat en sciences infirmières***

Le Conseil a approuvé la demande de l'Université du Manitoba de créer un programme de doctorat en philosophie (Ph.D.) – Sciences infirmières comptant 12 heures-crédit. L'objet de ce programme est de former des professeurs, des chercheurs et des cliniciens éminents qui s'engageront dans des programmes de recherche et d'enseignement qui influenceront de façon positive la santé et les soins de santé des populations. En engendrant et en mettant à profit de nouvelles connaissances et une meilleure compréhension de la condition humaine, des systèmes de soins et des analyses fondées sur les données, le programme de doctorat en sciences infirmières permettra aux diplômés d'intégrer, de diffuser et de communiquer ces nouvelles connaissances auprès de différents partenaires et dans le cadre de programmes au Manitoba et à l'extérieur. De plus, les diplômés du programme deviendront des chefs de file de l'éducation et de la recherche en sciences infirmières au Manitoba et combleront un grand vide dans le système d'éducation postsecondaire de la province.

Université de Winnipeg

- ***Baccalauréat en sciences (3 et 4 ans) – sciences, environnement et connaissance des peuples autochtones***

Le Conseil a approuvé la requête de l'Université de Winnipeg de créer un programme de baccalauréat en sciences – sciences, environnement et connaissance des peuples autochtones, d'une durée de 3 et de 4 ans. L'Université reconnaît l'importance vitale de l'environnement et son rôle central dans la culture et les connaissances traditionnelles autochtones en tant qu'aspect fondamental du mandat de l'Université que ce programme aborde. Il s'agira d'un programme exhaustif, comprenant des cours de biologie, de chimie et de géographie, qui s'attardera sur des aspects des sciences de

l'environnement tout en intégrant des stages rémunérés dans un domaine d'études connexe.

- ***Maîtrise en arts – environnement, ressources et développement économique***

Le programme de maîtrise en arts – environnement, ressources et développement économique permettra aux étudiants d'acquérir des compétences en analyse économique tout en les amenant à mettre à profit leurs nouvelles connaissances à des enjeux qui touchent les collectivités à faible revenu et l'environnement. Il est dorénavant reconnu que le développement économique, par le biais des processus d'industrialisation, de migration urbaine et de dégradation des ressources qui l'accompagnent, cause plus de pression sur le milieu naturel. Pourtant, bien des collectivités à faible revenu qui veulent se développer ne disposent pas d'institutions bien établies (marchés, droits de propriété, systèmes de gouvernance, etc.), ce qui les amèneraient à adopter une stratégie de développement équilibrée et durable. Ce programme de maîtrise soumettra les étudiants à des analyses économiques des ressources environnementales et des problèmes de développement et les amènera à trouver des solutions.

- ***Baccalauréat en sciences – radiothérapie***

L'Université de Winnipeg et Action Cancer Manitoba se sont engagés dans un partenariat en vue de créer un programme de baccalauréat en sciences – radiothérapie de 120 heures-crédit. Ce programme remplacera le programme menant à un diplôme, d'une durée de 28 mois, offert au Red River College, en raison des changements apportés à l'examen menant au permis d'exercer la profession. Outre le contenu déjà offert au RRC, le matériel de cours du nouveau programme portera notamment sur l'éthique, les nouveaux enjeux liés aux soins de santé et les méthodes de recherche, tout en préparant les étudiants à s'adapter aux changements technologiques qui se produisent fréquemment dans les milieux de la santé. D'après Action Cancer Manitoba et l'Université de Winnipeg, il s'agit d'un programme de formation universitaire et clinique entièrement intégré qui prépare les diplômés en vue de leur agrément par l'Association canadienne des technologues en radiation médicale (ACTRM).

2.1.2 Enveloppe destinée à la réorganisation du système

L'Enveloppe a pour but d'appuyer des projets qui permettent de restructurer certains aspects du système d'enseignement postsecondaire au Manitoba. Le Conseil a appuyé, à titre d'exemple, des projets pour incorporer les technologies d'apprentissage dans la prestation de programmes; des services de soutien aux activités visant à augmenter les taux de participation des Autochtones aux études collégiales et universitaires; des initiatives qui favorisent l'évaluation des acquis ou facilitent le transfert et l'articulation des crédits dans le système d'enseignement postsecondaire.

En 2011-2012, le Conseil a approuvé un montant de 538 900 $ de l'enveloppe destinée à la réorganisation du système.

Tous les projets on reçu un financement non récurrent, sauf avis contraire.

Université de Brandon

- ***Financement du programme de maîtrise en soins infirmiers psychiatriques (88 900 $ en 2011-2012)***

Le Conseil a répondu favorablement à la demande de l'Université de Brandon visant l'obtention de 88 900 $ affectés à la réorganisation du système requise pour appuyer son programme de maîtrise en soins infirmiers psychiatriques. Il s'agit d'un financement non récurrent visant à soutenir ce programme d'études supérieures, pour qu'il continue de donner les cours requis dans le domaine des soins infirmiers psychiatriques et de renforcer les capacités des infirmières et infirmiers psychiatriques du Manitoba.

Red River College

- ***Financement du programme de baccalauréat en technologie dans le domaine de la gestion de la construction (125 000 $ en 2011-2012)***

Le Conseil a répondu favorablement à la demande du Red River College visant l'obtention d'un financement non récurrent de 125 000 $ à même l'enveloppe destinée à la réorganisation du système, et de 176 000 $ en 2011-2012 en vertu de l'Initiative d'expansion des collèges, pour appuyer son programme de baccalauréat en technologie dans le domaine de la gestion de la construction, d'une durée de quatre ans.

- ***Égalisation des droits de scolarité du campus régional (175 000 $ en 2011-2012)***

En 2007-2008, des étudiants qui suivaient les programmes sur le budget de base dans les campus régionaux (Gimli, Winkler, Steinbach et Portage) du Red River College (RRC) se sont dits préoccupés du fait que les droits de scolarité de ces programmes étaient beaucoup plus élevés dans les campus régionaux qu'au campus principal du RRC. Afin d'éliminer cette disparité, le Conseil a répondu favorablement à la demande du RRC visant l'obtention de 175 000 $ à même l'enveloppe destinée à la réorganisation du système, en appui à une égalisation des droits de scolarité pour tous les programmes sur le budget de base offerts dans les campus régionaux du RRC.

Université du Manitoba

- ***Financement de soutien destiné à un étudiant sourd de la faculté de médecine – (800 000 $ sur quatre ans; 150 000 $ en 2011-2012)***

Le Conseil a accepté de verser à l'Université du Manitoba, en 2011-2012, un montant supplémentaire de 150 000 $ afin de soutenir un étudiant sourd inscrit à la faculté de médecine. En 2009-2010, le Conseil avait approuvé un montant total de 800 000 $ étalé sur quatre ans pour renforcer le soutien déjà accordé par l'Université du Manitoba à un étudiant sourd inscrit à la faculté de médecine. Le financement vise essentiellement à rembourser les coûts importants liés à l'interprétation gestuelle.

2.1.3 Autres projets approuvés par le Conseil

Autres projets financés par le Conseil

Les autres projets financés par le Conseil en 2011-2012 comprenaient ceux-ci :

Université du Manitoba

- ***Financement non récurrent pour un ingénieur en résidence (113 565 $ en 2011-2012)***

Le Conseil a répondu favorablement à la demande de l'Université du Manitoba visant l'obtention d'un financement non récurrent de 113 565 $ en 2011-2012, de 83 565 $ en 2012-2013 et de 83 565 $ en 2013-2014 pour appuyer l'embauche d'un ingénieur en résidence. Les activités de l'ingénieur concerneront directement la préparation des futurs employés à occuper un poste lié à la mise à l'essai de moteurs et à la coordination avec les partenaires externes dans l'industrie de la mise à l'essai des moteurs d'avion. Cette approche réceptive et proactive en réponse aux besoins éducatifs favorisera les changements au sein de l'industrie.

Université de Winnipeg

- ***Richardson College for the Environment and Science Complex***

En 2011-2012, le Conseil du Trésor a approuvé l'octroi d'une subvention non récurrente à l'Université de Winnipeg d'un montant maximal de 1 443 000 $ pour payer les coûts de fonctionnement liés au nouveau Richardson College for the Environment and Science Complex, à laquelle s'ajoute 400 000 $ pour les frais de déménagement dans les nouvelles installations. Le Conseil a approuvé cette subvention et l'augmentation de l'aide financière provenant des subventions de fonctionnement aux universités.

Programmes approuvés par le Conseil qui ne nécessitaient pas son financement

Université du Manitoba

- ***Reconduction non renouvelable de la subvention du programme Accès***

Le Conseil a répondu favorablement à la demande de reconduction non renouvelable des 78 000 $ accordés en 2011-2012 à titre de subvention du programme Accès, pour appuyer la poursuite du programme de l'année de transition (PAT). Le PAT s'inscrit dans l'optique des programmes Accès, en reconnaissant les besoins uniques des populations sous représentées pendant la période de transition entre les études secondaires et postsecondaires. Le PAT est un programme communautaire qui soutient les étudiants pendant la première année de leurs études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel.

- ***Proposition de changer le titre de Baccalauréat en droit à celui de juris doctor***

Le Conseil a répondu favorablement à la demande de l'Université du Manitoba de changer le titre du diplôme conféré aux finissants de son programme de droit de baccalauréat en droit (LL.B) à celui de juris doctor (J.D.). En procédant à ce changement, la faculté de droit suit la tendance au Canada d'utiliser la désignation J.D. pour se conformer davantage à ce qui se fait dans les autres établissements en Amérique du Nord. Le changement proposé ne modifie en rien le programme d'études en place, qui continue d'être un programme à temps plein d'une durée de trois ans.

2.1.4 Initiative d'expansion des collèges

L'Initiative d'expansion des collèges favorise la croissance du système de collèges publics du Manitoba. Pour ce faire, son personnel collabore avec le Assiniboine Community College, le Red River College, l'École technique et professionnelle, le Collège universitaire du Nord et le Conseil de l'enseignement postsecondaire, avec qui il élabore des plans d'expansion. Ces plans expriment la vision de chaque établissement en matière d'expansion qui mise sur ses atouts particuliers.

Le personnel de l'Initiative soumet au Conseil, aux fins d'approbation, toutes les propositions de programme reçues, car c'est au Conseil qu'il incombe de financer toute création et tout élargissement d'activités.

Les investissements de l'Initiative dans le système collégial du Manitoba en 2011-2012 totalisaient 2 208 000 $.

Projets approuvés pour les collèges et les collèges universitaires financés par le Conseil

Red River College

- ***Soutien au financement de l'initiative d'apprentissage et de démonstration de la technologie des véhicules électriques (115 000 $ en 2011-2012)***

Le Conseil a répondu favorablement à la demande du Red River College de recevoir jusqu'à 115 000 $ en 2011-2012 dans le cadre de l'Initiative d'expansion des collèges pour appuyer l'initiative d'apprentissage et de démonstration de la technologie des véhicules électriques. L'initiative contribuera à faire du Red River College (RRC) un chef de file canadien de la mise à l'essai de véhicules électriques et de la recherche dans ce domaine, tout en permettant à des programmes de formation améliorés de mieux préparer les étudiants à l'avenir de l'industrie automobile. L'aide financière de 2012-2013 et de 2013-2014 sera accordée en vertu du plan de financement annuel de 2012-2013 du Conseil.

- ***Programme d'insertion du personnel infirmier formé à l'étranger (372 400 $ en 2011-2012)***

Après que le Red River College eut mis à l'essai un programme pilote d'insertion du personnel infirmier formé à l'étranger, le Conseil a approuvé sa demande d'en faire un programme permanent au moyen d'un financement de 372 400 $ dans le cadre de l'Initiative d'expansion des collèges en 2011-2012 et au cours des années qui suivront. Ce programme vise à donner au personnel infirmier formé à l'étranger une série de cours et d'ateliers à titre individuel ou dans le cadre d'un programme d'études, pour que l'on puisse reconnaître leurs qualifications et titres de compétences et leur offrir une formation d'appoint les rendant admissibles à l'inscription au College of Registered Nurses of Manitoba (CRNM). Après avoir terminé leur programme avec succès, les infirmières et infirmiers formés à l'étranger obtiennent du RRC un brevet attestant de leur réussite et peuvent écrire au College of Registered Nurses en vue de passer l'examen d'agrément qui les autorisera à pratiquer.

- ***Financement du programme de baccalauréat en technologie dans le domaine de la gestion de la construction***

Le Conseil a répondu favorablement à la demande du Red River College visant l'obtention d'un financement non récurrent de 125 000 $ à même l'enveloppe destinée à la réorganisation du système, et de 176 000 $ en 2011-2012 en vertu de l'Initiative d'expansion des collèges, pour appuyer son programme de baccalauréat en technologie dans le domaine de la gestion de la construction, d'une durée de quatre ans.

Projets approuvés pour les collèges et les collèges universitaires non financés par le Conseil

Assiniboine Community College

- ***Prolongement du programme de préparation à l'emploi d'électricien en construction au Campus de la région des Parcs***

Le Conseil a répondu favorablement à la demande du Assiniboine Community College de prolonger le programme de préparation à l'emploi d'électricien en construction au campus de la région des Parcs pendant l'année scolaire 2011-2012. En 2010-2011, Emploi Manitoba avait accordé des fonds en vertu d'un contrat pour appuyer ce programme, mais le contrat a pris fin en juin 2011. ACC se sert donc des ressources internes disponibles pour offrir le programme pendant l'année scolaire 2011-2012. Le Conseil a aussi approuvé un financement non récurrent de 65 000 $ pour 2012-2013. L'expansion dans la région des Parcs contribue à former plus d'étudiants pour qu'ils puissent exercer le métier d'électricien en construction, qui est en forte demande. De plus, en desservant la région de Dauphin, l'expansion ouvre des possibilités de formation à plusieurs collectivités des Premières Nations dont les membres constituent une proportion élevée de la population étudiante de la région des Parcs.

- ***Programme de formation pratique en sciences infirmières à Fisher River***

Le Conseil a répondu favorablement à la demande du Assiniboine Community College de rediriger 265 000 $ du financement non récurrent de la formation de base en sciences infirmières à 2011-2012 et 2012-2013, afin d'aider à payer les coûts liés à la prestation d'un programme de formation pratique en sciences infirmières à Peguis/Fisher River, qui compte 25 places. De plus, le Conseil a accepté d'accorder une aide financière non

récurrente de 45 000 $ provenant de Santé Manitoba en 2011-2012, en appui à ce programme.

- ***Programme de diplôme en éducation des jeunes enfants – Continuation de l'expansion de la cohorte du programme régional en milieu de travail***

Le Conseil a répondu favorablement à la demande du Assiniboine Community College de poursuivre son programme régional de diplôme en éducation des jeunes enfants offert en milieu de travail, en renouvelant le financement provenant de la Direction de la garde de jour pour enfants en 2011-2012 et 2012-2013. Le programme contribuera à résorber la pénurie de travailleurs en éducation des jeunes enfants dans toutes les régions de la province.

- ***Projet d'immobilisation en infrastructure d'une serre durable***

Selon l'alinéa 18(1)a) de la *Loi sur les collèges*, l'approbation du ministre est requise pour « acheter, louer ou recevoir à titre de don notamment les biens réels ou personnels qu'il estime nécessaires au fonctionnement efficace du collège ». Le Conseil a répondu favorablement à la demande du Assiniboine Community College de construire une serre durable dont le coût total s'élève à 1 328 500 $. Le Conseil a ajouté que l'ACC assumait la responsabilité de tous les coûts additionnels engagés à l'étape de la construction.

<u>École technique et professionnelle</u>

- ***Gestion des services de santé et des services communautaires***

Avec le soutien financier de Santé Canada et de l'USB, le Conseil a répondu favorablement à la demande de l'École technique et professionnelle (ETP) de créer un programme de gestion des services de santé et des services communautaires, qui est un programme de formation à distance à temps partiel visant à développer les compétences en gestion des professionnels qui aspirent à occuper ou qui occupent des postes de gestion dans les secteurs de la santé et des services communautaires. Le programme répondra à deux objectifs stratégiques importants du système d'enseignement postsecondaire au Manitoba en s'attardant tout particulièrement aux besoins de groupes insuffisamment servis, tout en ouvrant davantage l'accès aux établissements du Manitoba.

<u>Collège universitaire du Nord</u>

- ***Baccalauréat en administration des affaires***

Le Conseil a répondu favorablement à la demande du Collège universitaire du Nord d'élaborer un programme de baccalauréat en administration des affaires taillé sur mesure pour les étudiants du nord du Manitoba. Au cœur de ce programme se trouve l'engagement du Collège d'enseigner aux étudiants une série de techniques de gestion de base permettant d'occuper des postes de gestion au niveau d'entrée. De plus, le Collège indique qu'on amènera les étudiants à acquérir un ensemble de compétences en gestion des ressources humaines, en gestion générale, en finances, en marketing et en commerce international. Ils vont aussi acquérir des compétences sur le plan organisationnel (aménagement du temps de travail, stratégies de communication

efficaces) et apprendre à motiver et à diriger des gens dans le secteur public ou privé. Comme le Collège offre déjà un programme de deux ans en administration des affaires menant à un diplôme, 60 heures-crédit seront accordées aux étudiants s'inscrivant au nouveau programme qui ont déjà suivi un programme de deux ans menant à un diplôme d'un collège reconnu.

- ***Baccalauréat en technologie – gestion de la technologie***

Le programme de baccalauréat en technologie – gestion de la technologie propose une expérience liée aux métiers et à la technologie aux titulaires de postes à responsabilités croissantes en matière de supervision et de gestion dans les milieux de la technologie, de la transformation et de la fabrication. Le programme commence par un apprentissage technique de niveau secondaire et offre une occasion unique aux apprenants d'envisager une carrière dans un domaine technique par l'obtention d'un diplôme, et de miser sur les compétences acquises pour progresser dans leur carrière tout en aidant l'industrie dans la planification de la relève. Le modèle d'apprentissage et d'évaluation basé sur des projets proposé rendra la prestation du programme particulièrement novatrice et permettra aux étudiants du programme de baccalauréat en technologie du Collège de compter parmi les chefs de file des professions et des industries technologiques.

- ***Projets d'immobilisation des centres régionaux***

Le Conseil a répondu favorablement à la demande du Collège universitaire du Nord de réaffecter 1 200 000 $ en subventions de fonctionnement différées à des projets d'immobilisation des centres régionaux. La majorité de ces fonds (1 071 700 $) servira à rembourser les coûts de construction permanents des centres régionaux, le reste (128 300 $) étant affecté à de nouvelles éventualités, afin de compléter le remboursement des frais de livraison de matériaux encourus le printemps dernier en raison de la fermeture hâtive de la route d'hiver menant à St. Theresa Point et Oxford House.

- ***Fonds de soutien aux étudiants***

Le Conseil a répondu favorablement à la demande du Collège universitaire du Nord de créer des postes d'agent chargé des personnes handicapées, d'agent chargé du maintien en poste et de spécialiste du succès des étudiants, ainsi que le Health 101 Magazine. Conformément aux engagements du Conseil en 2009-2010 en matière de soutien aux étudiants, le Collège est autorisé à redistribuer, en 2011-2012 et dans les prochaines années, 105 000 $ provenant du fonds de soutien aux étudiants (subventions de fonctionnement de base).

2.2 Activités d'orientation stratégique

Au cours de l'année, le Conseil a participé à des activités relatives à l'enseignement postsecondaire. Ces activités se rapportaient à la législation et à d'autres instruments de politique, au fonctionnement, à la gestion de l'information et aux réseaux liés à l'élaboration, à l'analyse et à la mise en œuvre des politiques.

2.2.1 Cadre stratégique pour l'enseignement postsecondaire

Le cadre stratégique pour l'enseignement secondaire du Conseil comprend la législation relative à l'enseignement postsecondaire, le cadre de reddition des comptes du ministre, les règlements et les politiques opérationnelles du Conseil. Collectivement, ces documents stratégiques contribuent à orienter le système d'enseignement postsecondaire du Manitoba.

Nouvelle législation et modification de la législation existante
Le Conseil propose des changements législatifs relatifs au système d'enseignement postsecondaire et gère les processus nécessaires à cet égard. Au cours de l'année visée par le présent rapport, le Conseil a proposé la législation suivante :

1. Consultation et élaboration de la *Loi sur la protection de l'accessibilité aux études universitaires (modification de la Loi sur le conseil de l'enseignement postsecondaire)*, concernant l'établissement d'un mécanisme de financement pluriannuel pour les universités, qui prévoit une indexation des frais de scolarité à l'indice des prix à la consommation du Manitoba des 12 derniers mois, des mécanismes de contrôle sur les autres frais de cours et des exceptions à la politique touchant les programmes professionnels dans les universités. La législation devrait entrer en vigueur en 2012-2013.

Cadre de reddition des comptes du ministre
La rédaction du cadre de reddition des comptes du ministre, exigé en vertu de l'article 4(b) de la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire,* s'est terminée le 20 octobre 2010. Il est publié sur le site Web du Conseil www.copse.mb.ca/index.fr.html.

Règlements
À l'heure actuelle, le Conseil compte deux règlements approuvés. Deux projets de règlement (sur le pouvoir de signature et sur les tâches du secrétaire) faisaient l'objet d'un examen en 2011-2012.

Politiques opérationnelles
Le Conseil compte sept politiques opérationnelles approuvées.

2.2.2 Opérations stratégiques

Mesure incitative à l'embauche des étudiants de programmes coopératifs
Introduit dans le budget de 2003, le crédit d'impôt à l'enseignement coopératif est devenu, en 2010, la Mesure incitative à l'embauche des étudiants de programmes

coopératifs. La Mesure a été adoptée afin d'encourager les entreprises à embaucher des étudiants, d'inciter les étudiants à s'établir et à travailler au Manitoba et d'accroître l'enseignement coopératif au Manitoba. La responsabilité du Conseil dans le cadre de la Mesure consiste à s'assurer que les demandes de placement des étudiants correspondent aux valeurs éducatives du programme de l'enseignement coopératif. Ainsi qu'il a été annoncé dans le budget provincial de mars 2006, un crédit d'impôt parallèle est offert aux entreprises privées, aux employeurs non constitués en corporation, aux sociétés d'État, etc.

Depuis l'adoption de la Mesure en 2003, 1 683 demandes de stages en milieu de travail ont été approuvées. En 2011, le Conseil a approuvé 297 demandes de stages en milieu de travail, comparativement à 251 en 2010.

Utilisation du terme « université » en vertu de la *Loi sur l'attribution des grades*

En décembre 2006, l'Assemblée législative du Manitoba a déposé la *Loi sur l'attribution des grades* dont certaines dispositions conféraient au ministre la responsabilité de l'approbation de l'utilisation du terme « université » dans l'appellation d'une entreprise ou dans une publicité. En 2007, conformément à la Loi, le ministre a délégué cette autorité au Conseil. En janvier 2009, le Conseil a approuvé une politique qui aide à analyser les demandes relatives à l'utilisation du terme « université » dans les cas susmentionnés. L'analyse est préparée et présentée au Conseil pour faciliter sa prise de décision.

Au cours de la dernière année, le Conseil a appliqué la politique dans les cas suivants :

1. La « Fresno Pacific University Foundation », un organisme de collecte de fonds pour la Fresno Pacific University, a demandé et obtenu la permission de s'inscrire au Manitoba en utilisant le terme « université » dans son appellation. Le Conseil a pris acte que l'inscription au Manitoba n'avait que pour seul objet une action en justice dans la province et qu'il avait reçu l'assurance que la Fresno Pacific University Foundation ne menait aucune activité liée à l'enseignement postsecondaire dans la province.

2. La « University of the Philippines Alumni and Associates in Manitoba », un organisme qui regroupe des diplômés de la University of the Philippines vivant au Manitoba, a demandé et obtenu la permission d'utiliser le terme « université » dans son appellation. Le Conseil a pris acte que l'organisme est une association d'anciens étudiants et qu'il n'avait aucunement l'intention de mener des activités liées à l'enseignement postsecondaire dans la province.

Le Conseil a en outre reçu une demande d'information d'un organisme privé du Canada au sujet de la procédure à suivre par un établissement privé qui souhaite être autorisé à attribuer des diplômes au Manitoba. L'organisme voulait établir un établissement d'enseignement postsecondaire accordant des diplômes axés sur l'économie et les mathématiques. Le Conseil a répondu qu'il devait chercher à obtenir une approbation gouvernementale en vertu d'une loi. L'organisme n'a pas donné suite à sa demande pendant l'année.

Directive concernant les frais de scolarité

Le Conseil a collaboré avec le gouvernement et les établissements d'enseignement postsecondaire à l'adoption d'une directive concernant les frais de scolarité qui prévoit

une indexation des frais de scolarité à l'indice des prix à la consommation du Manitoba des 12 derniers mois, qui s'établissait à 1 % en mars 2011.

Accords de formation interprovinciaux
Le CEP a administré des accords de formation interprovinciaux avec l'Université de la Saskatchewan et les autres provinces de l'Ouest (médecine vétérinaire), avec l'Université de Waterloo et l'Ontario (optométrie), et avec le Southern Alberta Institute of Technology (SAIT) et l'Alberta (médecine nucléaire).

2.2.3 Gestion de l'information sur l'enseignement postsecondaire

Stratégie de collecte de données pour le secteur de l'enseignement postsecondaire et de l'alphabétisation
Le Conseil a poursuivi son travail avec la Direction de la politique et de la planification d'Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba pour élaborer une stratégie de collecte de données dans le secteur de l'enseignement postsecondaire et de l'éducation des adultes au Manitoba. La stratégie vise à renforcer l'efficacité de la collecte de données ainsi que la reddition de compte et la production de rapports. En 2011-2012, le Conseil a tenu une réunion avec le comité consultatif ministériel responsable des données sur l'éducation, formé de cadres supérieurs des collèges et universités. On a aussi créé un groupe de travail consultatif technique qui s'est réuni une fois en 2011-2012.

Dossier d'orientation
On a mis à jour le dossier d'orientation à l'intention des membres et du personnel du Conseil. Le dossier d'orientation a été créé en 2002 dans la foulée du premier examen organisationnel et opérationnel du Conseil et est mis à jour ponctuellement.

Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)
Le Conseil a travaillé avec la Direction de la politique et de la planification d'Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba et avec Statistique Canada à l'enrichissement constant de ce processus national de collecte de données d'envergure nationale.

Gestion du site Web
Le personnel du Conseil alimente et met à jour notre site Web. Les services Web sont assurés par la Direction du perfectionnement de la main-d'œuvre dans l'industrie d'Entrepreneuriat, Formation professionnelle et Commerce Manitoba.

2.2.4 Réseaux stratégiques

Groupe de direction du programme Accès
Le Conseil a assisté aux réunions semestrielles sur les questions liées à la planification et aux programmes.

Groupe de travail sur le plan du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation

Le Conseil a participé, avec tous les représentants des directions et organismes du ministère, à l'élaboration, à l'examen et à la communication du plan ministériel.

Comité consultatif du Western College of Veterinary Medicine
Le Conseil a siégé au comité consultatif du Western College of Veterinary Medicine.

Groupe de travail sur la stratégie à l'égard des professions paramédicales
Le Conseil a participé aux travaux de ce groupe de travail en contribuant à l'élaboration d'une stratégie en vue de remédier aux pénuries dans les professions paramédicales.

Groupe de travail interministériel sur la Stratégie de régénération de Brandon
Le Conseil a participé à l'élaboration d'un plan interministériel en vue de stimuler la régénération de Brandon, qui est axé sur le centre-ville.

Évaluation du Projet de renforcement des capacités des infirmières et des infirmiers formés à l'étranger
Le Conseil était l'un des représentants du Manitoba à ce projet.

Comité d'approbation du programme d'éducation en services de garde
Le comité entretient des liens avec le gouvernement et lui offre du soutien.

Churchill Northern Studies Centre
Le Conseil a siégé comme membre du c.a. du Churchill Northern Studies Centre, qui guide le Centre et qui contribue à son orientation stratégique.

Comité de coordination sur les titres de compétence pour l'accès à la profession
Le Conseil a participé à la mise en œuvre du protocole approuvé pour la gestion des demandes de modification des titres de compétence afin d'aider les gouvernements des provinces et des territoires à prendre des décisions éclairées au sujet des changements touchant les titres de compétence.

Conseil des ministres de l'Éducation du Canada
Le Conseil a fait partie des comités du CMEC suivants : Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation, Groupe de travail sur l'assurance de la qualité, Projet d'attentes relatives à l'enseignement postsecondaire, Groupe de travail sur le transfert des crédits, Groupe de travail sur la capacité financière et Comité des sous-ministres adjoints à l'enseignement postsecondaire.

Groupe de travail fédéral-provincial sur les titres de compétence pour l'accès aux professions
Le Conseil a siégé au sein du groupe de travail chargé d'examiner les demandes de modification des titres de compétences pour l'accès aux professions paramédicales. Pour la première fois, un processus d'évaluation a été élaboré et mis en place par l'intermédiaire du comité de coordination qui a remplacé le groupe de travail. Les propositions concernant les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés et les physiothérapeutes ont été examinées dans le cadre de ce processus.

Groupe de liaison en éducation de la santé
Le Conseil a fait partie de cette équipe interministérielle chargée de formuler des directives générales pour les programmes d'éducation liés à la santé.

Programmes d'insertion au marché de l'emploi dans les établissements d'enseignement postsecondaire
En partenariat avec les établissements d'enseignement postsecondaire, le Conseil a participé à une initiative fédérale-provinciale pour améliorer l'intégration des professionnels immigrants à la population active du Manitoba.

Groupe de travail sur les bâtiments existants d'Infrastructure et Transports Manitoba
Le Conseil a participé aux travaux de ce groupe de travail formé de ministères, de sociétés d'État et d'intérêts privés qui se penche sur la politique de bâtiments écologiques. Le Conseil s'intéresse tout particulièrement aux effets sur les établissements d'enseignement postsecondaire.

Conseil consultatif manitobain sur les soins infirmiers
Le Conseil et Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba étaient représentés à ce conseil provincial qui se penche sur l'enseignement des soins infirmiers et sur les questions de l'offre et de la demande dans cette profession.

Comité consultatif sur les sages-femmes
Le Conseil a présidé le comité consultatif sur les sages-femmes, en plus de superviser la formation des sages-femmes au Manitoba et de faire des recommandations à ce sujet.

Comité national d'experts sur la formation interprofessionnelle pour une pratique en collaboration centrée sur le patient
Le Conseil a participé aux activités du Comité national d'experts en qualité de membre.

Comité postsecondaire des technologies de l'enseignement
Le Conseil a orienté les activités du Comité, offert son soutien et participé à l'élaboration de lignes directrices relatives à Campus Manitoba et à d'autres activités d'enseignement à distance.

Activités et réalisations en matière de développement durable
Le personnel du Conseil a participé aux travaux de l'équipe du développement durable d'Éducation Manitoba, qui cherche des moyens de s'assurer que les principes de développement durable soient connus et compris des deux ministères chargés de l'éducation, puis intégrés dans les pratiques quotidiennes.

Comité sur la formation des enseignants et des brevets d'enseignement
Le Conseil a siégé au sein de ce comité en surveillant le partage des données concernant l'offre d'enseignants et s'est prononcé au sujet des modifications proposées au programme de formation des enseignants dans l'ensemble du Manitoba.

Comité consultatif de l'enseignement technique et professionnel
Le Conseil a siégé au comité directeur formé de représentants du gouvernement, des collèges, du milieu des affaires, du milieu de l'éducation et de la collectivité qui participent à l'orientation de l'Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel.

Forum de planification des ressources humaines de la santé des régions de l'Ouest et du Nord

Le Conseil a travaillé en collaboration avec les membres du Forum provenant des secteurs de la santé et de l'éducation des quatre provinces de l'Ouest et des territoires, afin d'établir des stratégies relatives aux ressources humaines de la santé dans l'ouest et le nord du Canada.

Groupe de travail interministériel sur la stratégie de régénération de Winnipeg

Le Conseil a participé à la création d'un plan interministériel visant à stimuler la revitalisation de Winnipeg.

Santé et sécurité au travail

Le Conseil a siégé au comité ministériel chargé de la santé et de la sécurité au travail.

2.3 Finances

Processus budgétaire

2.3.1 Budgets de fonctionnement

Le processus budgétaire annuel des universités et des collèges communautaires a débuté en juin 2011. À ce moment-là, le Conseil a invité les établissements à examiner leurs besoins financiers pour l'exercice à venir, puis à lui soumettre des prévisions aux fins d'examen. Les renseignements devaient être présentés selon un format qui permettait une analyse comparative de toutes les demandes. Le Conseil a ainsi pu se faire une opinion éclairée des besoins de chacun des établissements, pour faire ses recommandations au gouvernement.

Les établissements ont dû fournir un budget de base comprenant une explication des augmentations, une évaluation détaillée des retombées et de l'information sur les niveaux d'inscription et la dotation en personnel. Ils ont également dû fournir un rapport sur la situation des nouveaux programmes financés par le Conseil et sur les subventions destinées à la réorganisation du système.

Le Conseil a reçu les budgets proposés vers la fin septembre 2011; il a alors examiné chacun d'eux ainsi que les analyses des besoins financiers préparées par son personnel. Ensuite, les membres du Conseil ont rencontré séparément les responsables de chacun des établissements pour leur permettre de soumettre leurs demandes budgétaires et de fournir de plus amples renseignements. Le Conseil a également rencontré les représentants des professeurs et des étudiants.

Après ces rencontres avec les collèges et les universités, le Conseil a fait une présentation à la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation et a recommandé les niveaux de financement requis pour le système d'enseignement postsecondaire. Pour ce faire, le Conseil s'est appuyé sur les renseignements obtenus des collèges et des universités et sur son opinion des besoins. La ministre a ensuite étudié la présentation, puis a formulé ses recommandations au gouvernement. Les niveaux définitifs de financement ont été communiqués après l'annonce du budget au printemps 2012. Le Conseil a alors décidé de la répartition définitive des fonds entre les différents établissements (collèges et universités), puis les en a informés individuellement.

2.3.2 Immobilisations importantes

Le processus budgétaire annuel en ce qui concerne les immobilisations importantes des universités a également débuté en juin 2011. À ce moment-là, le Conseil a invité les établissements à examiner leurs besoins à cet égard pour l'exercice à venir, puis à lui soumettre des prévisions aux fins d'examen.

Le Conseil est responsable de l'approbation des projets d'immobilisations et du versement de subventions pour immobilisations importantes aux universités seulement. Depuis 1998-1999, il emploie un processus pour le classement des demandes reçues. Il fait appel au ministère de l'Infrastructure et des Transports du Manitoba, dont le

personnel possède des compétences techniques spécialisées. Il le charge d'étudier les besoins des universités en matière d'immobilisations importantes et d'élaborer un plan comprenant un budget et un calendrier pour répondre aux besoins les plus cruciaux. En juillet, lorsque les demandes sont parvenues au Conseil, elles ont été transmises au ministère aux fins d'analyse. Ce dernier a ensuite fourni des avis dont le Conseil s'est servi pour financer les immobilisations importantes des universités.

Il incombe au ministère de l'Infrastructure et des Transports du Manitoba de financer les projets d'immobilisations importantes des collèges communautaires et du Collège universitaire du Nord. Ce ministère a examiné les projets des collèges communautaires en même temps que les demandes d'autres ministères. Les décisions en matière de financement ont été transmises au Conseil, aux collèges communautaires et au Collège universitaire du Nord au moment de la présentation du budget au printemps.

2.3.3 Projets

L'examen des projets d'immobilisations importantes a permis de cerner ceux qui nécessitent une attention immédiate et d'autres fonds du gouvernement. Parmi les principaux projets financés en 2011-2012, mentionnons :

Université de Brandon

- Escaliers et débarcadère de l'entrée de l'immeuble Brodie sur l'avenue Louise
- Caméras de sécurité numériques
- Salle à manger – enlèvement de la berme, nouveaux escaliers, mur de soutènement
- Flora Cowan Hall – remplacement de fenêtre
- Boucle d'eau froide
- Tours de refroidissement

Canadian Mennonite University

- Programme d'infrastructure du savoir

Université du Manitoba

- Modernisation du réseau d'égouts et prévention des refoulements
- Non-conformité du système de sécurité-incendie
- Élimination des poussières d'amiante
- Remplacement des fenêtres
- Amélioration du réseau de distribution d'électricité du campus Bannatyne

Université de Winnipeg

- Revêtement de sol du Centennial Hall
- CVCA du Bryce Hall
- Modernisation du système de sécurité-incendie

Collège universitaire du Nord

- Programme d'infrastructure du savoir

2.4 Obligation de rendre compte

Pendant l'année, le Conseil a entrepris les initiatives ci-dessous liées à l'obligation de rendre compte.

2.4.1 Rendement du système de surveillance

Indicateurs
Les établissements d'enseignement postsecondaire ont continué de communiquer les indicateurs de réussite des étudiants, dont les taux de persévérance scolaire, d'attrition et d'obtention des diplômes dans les collèges et les universités. Ces indicateurs sont publiés dans le recueil de statistiques annuel.

Établissement des coûts des programmes
Depuis 1997-1998, les établissements font état des coûts de leurs programmes selon une méthode commune. Cette méthode prévoit des définitions, des procédés et des modèles de rapports communs pour permettre une meilleure analyse comparative des données financières des universités et des collèges publics de la province. Les données sont recueillies chaque année auprès de ces établissements.

Sondage sur les décrocheurs
En 2010-2011, le Conseil, les collèges et les universités ont effectué un sondage sur les décrocheurs. La population cible comprenait les étudiants qui étaient inscrits à temps plein en 2009-2010, qui n'ont pas terminé l'année 2009-2010 ou qui ne se sont pas inscrits en 2010-2011, et qui n'avaient pas obtenu leur diplôme au printemps ou à l'automne 2010.

Le sondage a permis d'obtenir de l'information sur l'expérience des décrocheurs avant leur inscription, leurs motifs, leurs attentes et leurs objectifs lors de l'inscription, leur utilisation des services offerts et leur satisfaction à cet égard, les raisons pour lesquelles ils ont décroché et leur situation depuis qu'ils ont quitté l'établissement d'enseignement postsecondaire où ils étaient inscrits. On a publié un rapport faisant état des conclusions qu'il est possible de consulter sur le site Web du Conseil (http://www.copse.mb.ca/index.fr.html).

Plaintes d'étudiants

Le Conseil reçoit des plaintes d'étudiants en ce qui concerne leurs expériences dans le système d'enseignement postsecondaire. Le Conseil ne peut intervenir au nom d'un étudiant en cas de problème avec un établissement. Aux termes du paragraphe 3(2) de la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, « Le Conseil ne peut, dans l'exercice de son mandat, porter atteinte :

(a) au droit fondamental des universités et des collèges de définir leurs politiques et leurs normes;
(b) à l'indépendance des universités et des collèges au chapitre de l'établissement de critères d'admission ou d'obtention des diplômes;
(c) à l'indépendance des universités et des collèges au chapitre de la nomination du personnel. »

Les préoccupations doivent être adressées à l'établissement en question, notamment par l'intermédiaire du défenseur des intérêts des étudiants, de l'ombudsman, de l'association des étudiants et d'autres procédures d'appel établies dans l'établissement. Cependant, les étudiants se plaignent quand même auprès de leur gouvernement au sujet de leurs expériences dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Ces plaintes sont présentées directement au Conseil ou bien lui sont adressées par un autre bureau du gouvernement.

Les plaintes sont reçues par téléphone, par courriel et par lettre. En 2011-2012, le Conseil a reçu et traité six plaintes. Cela représente une baisse par rapport à 2010-2011, quand quinze plaintes ont été reçues et traitées.

2.4.2 Production de rapports et communication au public

Rapports annuels

Pour se conformer à la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire,* le Conseil produit un rapport annuel qui présente ses activités et comprend des états financiers vérifiés. Il le soumet à la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation dans les six mois suivant la fin de son exercice financier.

Les universités et les collèges sont tenus de produire un rapport annuel de leurs activités, y compris des états financiers vérifiés. Ils le soumettent au Conseil et à la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation. Les universités doivent le faire dans les six mois suivant la fin de chaque exercice, et les collèges, dans les quatre mois.

Comme l'exige la *Loi sur les collèges,* les collèges doivent produire un budget annuel avant l'ouverture de chaque exercice. Ils doivent aussi publier un rapport annuel qui fournit, selon les lignes directrices établies, des renseignements sur les inscriptions, l'attrition des étudiants, le taux d'obtention de diplômes et le taux de placement des diplômés.

Le Conseil étudie l'ensemble de ces documents tout au long de l'exercice. Il s'en sert pour préparer les demandes de financement qu'il soumet au gouvernement et lui faire rapport des activités des établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba.

Recueil de statistiques

En 2011-2012, le Conseil a publié la neuvième édition du Recueil de statistiques annuel sur son site Web. Produit en collaboration avec les collèges et les universités, ce recueil contient des données sur les inscriptions des étudiants, leurs diplômes, les programmes, les frais de scolarité, les taux de persévérance et d'autres aspects du système d'enseignement postsecondaire. Le Recueil de statistiques peut être consulté sur le site Web du Conseil (http://www.copse.mb.ca/index.fr.html).

Rapport concernant les divulgations

La *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)* est entrée en vigueur en 2006 et prévoit la production obligatoire d'un rapport annuel. En 2011-2012, le Conseil n'a reçu aucune divulgation en vertu de la Loi, ce qui était également le cas en 2010-2011.

Demandes d'accès à l'information

En 2011-2012, le Conseil a traité quatre demandes d'accès à l'information soumises en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP), comparativement à une demande en 2010-2011.

Chapitre III

Conseil de l'enseignement postsecondaire

États financiers
Pour l'exercice clos le 31 mars 2012

Winnipeg (Manitoba) Canada

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction pour les états financiers du Conseil de l'enseignement postsecondaire

Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux normes comptables pour le secteur public du Canada. La direction répond de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. Elle est également responsable de toutes les notes et annexes aux états financiers et de leur concordance, le cas échéant, avec l'information contenue dans les états financiers.

Il incombe aussi à la direction d'établir et de tenir un système de contrôle interne pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable.

Le Conseil doit veiller à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne, responsabilité dont elle s'acquitte par l'entremise du Conseil. Le Conseil examine les états financiers internes sur une base mensuelle et les états financiers audités externes tous les ans.

Les auditeurs externes (le Bureau du vérificateur général du Manitoba) procèdent à un examen indépendant, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et expriment leur opinion sur les états financiers. Les auditeurs externes disposent d'un accès libre et entier à la gestion financière du Conseil de l'enseignement postsecondaire et se réunissent avec le Conseil au besoin.

Au nom du Conseil de l'enseignement postsecondaire,

« Original signé par Carlos Matias »
Carlos Matias
Secrétaire par intérim/Chef de la
financière

13 juillet 2012

Rapport des auditeurs indépendants

À l'attention de l'Assemblée législative du Manitoba
et du Conseil de l'enseignement postsecondaire

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil de l'enseignement postsecondaire, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, les états des résultats d'exploitation, de l'évolution des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil de l'enseignement postsecondaire au 31 mars 2012, au 31 mars 2011, et au 1er avril 2010 ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011 selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

« Original signé par le Bureau du vérificateur général »

Bureau du vérificateur général
13 juillet 2012

Conseil de l'enseignement postsecondaire

État de la situation financière

	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
	$	$ (note 2B)	$ (note 2B)
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	371 370	670 839	633 473
Comptes débiteurs, Province du Manitoba	3 400 583	1 609 400	2 009 348
Prêts en cours, Province du Manitoba (note 4)	1 308 018	1 240 006	1 235 663
Total des actifs financiers	5 079 971	3 520 245	3 878 484
PASSIF			
Comptes créditeurs et charges à payer	110 935	99 134	143 727
Subventions payables	3 368 952	1 837 400	2 293 629
Provision pour les indemnités de cessation d'emploi (note 7)	119 156	106 605	131 662
Provision pour la quote-part de l'employeur dans les prestations de retraite des employés (note 8)	1 203 877	1 135 865	1 131 522
Total du passif	4 802 920	3 179 004	3 700 540
ACTIFS FINANCIERS NETS	277 051	341 241	177 944
ACTIFS NON FINANCIERS			
Charges payées d'avance	–	–	63 500
Immobilisations corporelles (note 6)	41 729	48 302	46 278
Total des actifs non financiers	41 729	48 302	109 778
EXCÉDENT ACCUMULÉ	318 780	389 543	287 722

Obligations contractuelles (note 9)

« Original signé par Curtis Nordman »
Curtis Nordman, Ph.D., président

« Original signé par Rex Masesar »
Rex Masesar, vice-président

Les notes afférentes et l'annexe font partie intégrante de ces états financiers.

Conseil de l'enseignement postsecondaire

État des résultats d'exploitation
pour les exercices clos le 31 mars 2012 et
le 31 mars 2011

	Budget $	2012 $	2011 $ (note 2B)
RECETTES			
Subventions de la Province du Manitoba			
Enseignement postsecondaire et Alphabétisation	601 357 000	589 424 151	558 549 482
Autres	–	2 196 474	2 026 331
Intérêts	–	4 906	2 979
Total des recettes	601 357 000	591 625 531	560 578 792
DÉPENSES			
Subventions d'exploitation	528 113 000	516 663 373	492 658 353
Programmes de soutien	1 691 000	1 864 628	1 765 367
Subventions au projet d'expansion des collèges	42 060 000	40 890 074	34 612 421
Mesures stratégiques en éducation postsecondaire	500 000	538 900	520 000
Subventions, équipement et rénovation	7 096 000	6 246 000	6 846 000
Subventions d'investissement	4 475 000	8 349 324	7 271 727
Subventions, programme Accès	9 881 000	9 840 000	9 312 700
Accords de formation interprovinciaux	6 130 000	5 633 646	5 278 234
Dépenses administratives et autres, annexe 1	1 411 000	1 670 349	2 212 169
Total des dépenses	601 357 000	591 696 294	560 476 971
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	–	(70 763)	101 821
EXCÉDENT ACCUMULÉ À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	389 543	389 543	287 722
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LACLÔTURE DE L'EXERCICE	389 543	318 780	389 543

Les notes afférentes et l'annexe font partie intégrante de ces états financiers.

Conseil de l'enseignement postsecondaire

État de l'évolution des actifs financiers nets pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011

	Budget $	2012 $	2011 $ (Note note 2B)
Excédent (déficit) de l'exercice	–	(70 763)	101 821
Immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	–	–	(8 931)
Amortissement d'immobilisations corporelles	7 000	6 573	6 907
(Augmentation) diminution des immobilisations corporelles	7 000	6 573	(2 024)
Autres actifs non financiers			
Diminution des charges payées d'avance	–	–	63 500
Acquisition nette d'autres actifs non financiers	–	–	63 500
(Augmentation) diminution des actifs financiers nets	7 000	(64 190)	163 297
Actifs financiers nets à l'ouverture de l'exercice	341 241	341 241	177 944
Actifs financiers nets à la clôture de l'exercice	348 241	277 051	341 241

Les notes afférentes et l'annexe font partie intégrante de ces états financiers.

Conseil de l'enseignement postsecondaire

État des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011

	2012 $	2011 $ (note 2B)
Rentrées (sorties) de fonds liées aux :		
Activités d'exploitation		
(Déficit) excédent net de l'exercice	(70 763)	101 821
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement	6 573	6 907
Charges payées d'avance	–	63 500
Comptes débiteurs	(1 791 183)	399 948
Comptes créditeurs	11 801	(44 593)
Subventions payables	1 531 552	(456 229)
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités d'exploitation	(312 020)	71 354
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	–	(8 931)
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités d'investissement	–	(8 931)
Activités de financement		
Prêts en cours – Province du Manitoba	(68 012)	(4 343)
Provision pour les indemnités de cessation d'emploi	12 551	(25 057)
Provision pour la quote-part de l'employeur dans les prestations de retraite des salariés	68 012	4 343
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités de financement	12 551	(25 057)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(299 469)	37 366
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	670 839	633 473
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	371 370	670 839

Les notes afférentes et l'annexe font partie intégrante de ces états financiers.

Annexe 1 – Liste des dépenses administratives et des autres dépenses pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011

	2012	2011
	$	$
Amortissement	6 573	6 907
Automobile et déplacements	23 347	30 523
Fonctionnement et location d'ordinateurs	60 323	60 894
Cours et cotisations d'affiliation	8 880	10 107
Mobilier et équipement	–	2 782
Programmes d'insertion au marché de l'emploi	158 728	765 917
Réunions du Conseil	3 559	3 605
Subventions diverses	5 427	20 029
Location du bureau	116 907	112 841
Poste et téléphone	18 046	18 161
Imprimerie et papeterie	17 349	21 093
Honoraires professionnels	39 244	39 849
Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes	–	60 000
Rémunération des membres du Conseil	37 643	40 704
Salaires et avantages sociaux	1 110 749	976 831
Abonnements et livres	1 375	1 083
Dépenses accessoires	62 199	40 843
Total des dépenses administratives et des autres dépenses	1 670 349	2 212 169

Notes afférentes aux états financiers
Exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011

1. *Nature des activités*

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire (« CEP ») a été fondé en vertu d'une loi de l'Assemblée législative adoptée en 1997. Il se compose de onze membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La *Loi sur la Commission des subventions aux universités* a été révoquée le 28 avril 1997 et remplacée par la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*.

La *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire* stipule que le Fonds des subventions aux universités continuera d'exister sous le nom de Fonds des subventions à l'enseignement postsecondaire. Tout l'actif et le passif de la Commission des subventions aux universités ont été transférés au Conseil de l'enseignement postsecondaire.

Le Conseil fournit avant tout une aide financière aux universités et aux collèges communautaires à même les fonds qu'il reçoit de la Province du Manitoba. Cette aide est destinée aux programmes et aux projets d'immobilisations dûment approuvés.

Le 11 avril 2006, le Conseil du Trésor a autorisé la réorganisation du secrétariat du Conseil de l'enseignement postsecondaire. La réorganisation a notamment fait en sorte que le secrétariat du Conseil soit chargé du projet d'expansion des collèges.

2. *Principales conventions comptables*

A. Règles comptables

Les états financiers annuels du Conseil de l'enseignement postsecondaire sont préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

B. Conversion aux Normes comptables pour le secteur public

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire a commencé à se conformer aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public à l'exercice 2011-2012. Ces états financiers du Conseil sont les premiers présentés conformément à ces normes. Le Conseil a adopté par anticipation les normes comptables contenues dans le chapitre SP 1201, « Présentation des états financiers », dans le chapitre SP 3410, « Paiements de transfert », dans le chapitre SP 2601, « Conversion des devises » et dans le chapitre SP 3450, « Instruments financiers » pour la préparation de ces états financiers.

La conversion aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public n'a pas eu d'effet sur les soldes d'ouverture au 1er avril 2010 ni sur les soldes des fonds de l'exercice clos le 31 mars 2011, comme il a été mentionné précédemment.

C. Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes débiteurs, les prêts en cours, les comptes créditeurs et charges à payer et les subventions payables. Les prêts en cours sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, tandis que tous les autres actifs financiers sont évalués au coût. Une vérification de la dépréciation de tous les actifs financiers est effectuée chaque année. Lorsque des actifs financiers sont dépréciés, la moins-value est inscrite dans l'état des résultats d'exploitation.

D. Comptabilisation des recettes

Les recettes sont comptabilisées à mesure que les fonds sont prélevés des crédits parlementaires de la Province du Manitoba.

E. Subventions

Les subventions de fonctionnement, des programmes de soutien, du projet d'expansion des collèges, du programme Accès et des mesures stratégiques représentent des paiements et sommes à verser aux universités et aux collèges communautaires manitobains pour leurs activités annuelles. Ces subventions sont financées en fonction de paiements à date fixe pour répondre aux besoins de fonctionnement des universités et collèges communautaires. Le Conseil accorde aussi des subventions de fonctionnement aux collèges confessionnels privés et au Winnipeg Technical College.

Les subventions pour immobilisations importantes reposant sur des accords de frais partagés sont financées moyennant remboursement. Les universités doivent d'abord acquitter les coûts admissibles selon l'accord convenu, puis le Conseil les leur rembourse.

Le Conseil verse des subventions pour immobilisations importantes, qui sont des fonds discrétionnaires, lorsque les universités ont satisfait aux critères d'admissibilité et aux conditions qu'il a fixées.

Les subventions pour l'équipement et les travaux de rénovation sont accordées aux universités et aux collèges communautaires manitobains en fonction des besoins de trésorerie de ces établissements.

F. Vacances et indemnités de cessation d'emploi

Les salariés du Conseil ont droit à des vacances et à des indemnités de cessation d'emploi conformément aux dispositions de la convention collective. Le passif ayant trait aux vacances est fondé sur la meilleure estimation du Conseil. Le passif ayant trait aux indemnités de cessation d'emploi est fondé sur les évaluations actuarielles utilisant la méthode du coût des prestations accumulées et la meilleure estimation par la direction de l'indexation des salaires, de l'âge de la retraite et du facteur mortalité des salariés. Les pertes ou les gains actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative des années de service restantes des salariés (« DMEASR ») qui est établie à 15 ans.

G. Quote-part de l'employeur dans les prestations de retraite des salariés

Les salariés du Conseil ont droit à des prestations de retraite en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique du Manitoba*. Le Conseil inscrit parmi les éléments du passif la quote-part de l'employeur dans les prestations de retraite des salariés, comprenant une indexation au coût de la vie fondée sur une évaluation actuarielle utilisant la méthode du coût des prestations accumulées et la meilleure estimation par la direction de l'indexation des salaires, de l'âge de la retraite et du facteur mortalité des salariés. Les pertes ou les gains actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative des années de service restantes des salariés (« DMEASR ») qui est établie à 15 ans.

H. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût, qui comprend les montants directement liés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration des biens. Le coût comprend aussi les coûts indirects directement attribuables aux activités de construction et de mise en valeur ainsi que les frais d'intérêts directement attribuables à l'acquisition ou à la construction du bien. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative des actifs et conformément aux directives de la province du Manitoba comme suit :

Mobilier	10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Matériel de bureau	10 ans
Matériel informatique	4 ans

I. Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige de la part de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui influent sur le montant présenté des actifs et des passifs et sur l'information à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur le montant présenté des recettes et dépenses pour la période concernée.

Les estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont examinées à chaque exercice dès que de nouveaux renseignements sont disponibles. Étant donné que les présents états financiers comportent un certain degré d'incertitude relative à la mesure, les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3. Changement dans les conventions comptables

Le Conseil a modifié sa convention comptable concernant l'amortissement des pertes ou des gains actuariels lié à la provision pour la quote-part de l'employeur dans les prestations de retraite des salariés et à la provision pour les indemnités de cessation d'emploi des salariés. La charge d'amortissement, constatée auparavant pendant l'exercice au cours duquel elle était engagée, est comptabilisée dorénavant sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés . Ce changement s'est appliqué de manière prospective à l'exercice 2011-2012. En raison de ce changement, la charge et le passif liés aux indemnités de cessation d'emploi ont augmenté de 26 715 $ et la charge ainsi que le passif liés aux prestations de retraite des salariés a diminué de 17 845 $ pour l'exercice à l'étude.

4. Prêts en cours – Province du Manitoba

Les prêts en cours de la Province du Manitoba représentent les valeurs recouvrables suivantes :

	2012 $	2011 $
Indemnités de cessation d'emploi	104 141	104 141
Prestations de retraite	1 203 877	1 135 865
	1 308 018	1 240 006

Le calcul de la somme inscrite à titre de créance de la Province aux fins des indemnités de cessation d'emploi a été fondé initialement sur la valeur estimée du passif établi par calcul actuariel pour les indemnités de cessation d'emploi en date du 31 mars 1998. Depuis le 31 mars 1998, la Province fournit un financement annuel au moyen de subventions pour les dépenses liées à la cessation d'emploi. Ainsi, le changement qui survient chaque année en ce qui concerne le passif découlant des indemnités de cessation d'emploi est entièrement financé. La composante intérêts liée à la créance est prise en compte dans les fonds affectés aux dépenses liées à la cessation d'emploi. La créance pour les indemnités de cessation d'emploi sera payée par la Province lorsqu'il sera établi qu'il y a un besoin de liquidités pour régler le passif lié aux indemnités de cessation d'emploi.

La Province a accepté la responsabilité du financement du passif du Conseil en matière de prestations de retraite et des dépenses connexes, lequel financement comprend une composante intérêts. Le Conseil a donc inscrit une créance de la Province égale à la valeur estimée de son passif établi par calcul actuariel pour les prestations de retraite, soit 1 203 877 $ (1 135 865 $ en 2011) et a inscrit des recettes pour l'exercice clos le 31 mars 2012 équivalentes à ses dépenses de 126 809 $ (65 666 $ en 2011) pour les prestations de retraite. La Province effectue des paiements sur la créance lorsqu'il est établi qu'il y a un besoin de liquidités pour régler les obligations liées au titre des prestations de retraite.

5. Gestion des risques

Risques de taux d'intérêt et de change

Le Conseil est très peu exposé au risque de taux d'intérêt en raison de la nature à court terme de ses équivalents de trésorerie et de ses comptes débiteurs. La plus grande partie du solde des prêts en cours n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt parce qu'elle provient de la provision pour la quote-part de l'employeur dans les prestations de retraite des salariés.

Le Conseil n'est pas exposé au risque de change puisqu'il n'a aucun instrument financier libellé en devises.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque auquel le Conseil est éventuellement exposé dans le cas où une contrepartie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations. Le risque de crédit du Conseil est principalement attribuable à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie, à ses comptes débiteurs et à ses prêts en cours. Le risque de crédit inhérent à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est faible étant donné que la contrepartie est une institution de grande qualité en matière de crédit. Le risque de crédit inhérent aux comptes débiteurs et aux prêts en cours est considéré comme faible étant donné que la contrepartie est la Province du Manitoba.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit, qui s'établissait comme suit au 31 mars :

	Valeur comptable	
	2012	**2011**
	$	**$**
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	371 370	670 839
Prêts et créances :		
Comptes débiteurs	3 400 583	1 609 400
Prêts en cours – Province du Manitoba	1 308 018	1 240 006
	5 079 971	3 520 245

6. Immobilisations corporelles

	2012 $		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur Comptable nette
Mobilier	64 482	53 037	11 445
Améliorations locatives	33 580	8 132	25 448
Matériel de bureau	12 810	10 737	2 073
Matériel informatique	29 598	26 835	2 763
	140 470	98 741	41 729

	2011 $		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur Comptable Nette
Mobilier	64 482	51 496	12 986
Améliorations locatives	33 580	12 986	28 806
Matériel de bureau	12 810	4 774	2 396
Matériel informatique	29 598	10 414	4 114
	140 470	92 168	48 302

7. Provision pour indemnités de cessation d'emploi

	2012 $	2011 $
Solde à l'ouverture de l'exercice	106 605	131 662
Gains actuariels non amortis	26 715	-
(Gain actuariel)	(28 623)	(8 569)
Prestations accumulées	7 530	8 001
Intérêts courus sur les obligations	6 929	7 511
Prestations versées	–	(32 000)
Solde à la clôture de l'exercice	119 156	106 605

Indemnités de cessation d'emploi

	2012 $	2011 $
Coût des services courants	7 530	7 511
Frais d'intérêts	6 929	8 001
Amortissement des gains actuariels	(1 908)	(8 569)
Total	12 551	6 943

Le cabinet d'actuariat-conseil Ellement & Ellement Ltd. a procédé à l'évaluation actuarielle des obligations relatives aux indemnités de cessation d'emploi au 31 mars 2011. Les principales hypothèses actuarielles utilisées étaient les suivantes : taux d'actualisation de 6,0 %, taux d'inflation de 2,0 % et augmentation du taux de rémunération de 2,75 %. Le passif a été extrapolé jusqu'au 31 mars 2012 selon une formule fournie par l'actuaire. La prochaine évaluation actuarielle sera en date du 31 mars 2014.

8. Provision pour la quote-part de l'employeur dans les prestations de retraite des salariés

	2012 $	2011 $
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 135 865	1 131 522
Pertes actuarielles non amorties	(17 845)	-
Pertes actuarielles (gains actuariels)	19 120	(49 646)
Prestations accumulées	49 866	44 680
Intérêts courus sur les obligations	75 668	70 632
Prestations versées	(58 797)	(61 323)
Solde à la clôture de l'exercice	1 203 877	1 135 865

Dépenses liées aux prestations de retraite

	2012 $	2011 $
Coûts des services courants, déduction faite des cotisations des salariés	49 866	44 680
Frais d'intérêts	75 668	70 632
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	1 275	(49 646)
Dépenses liées aux prestations de retraite	126 809	65 666

Le cabinet d'actuariat-conseil Ellement & Ellement Ltd. a procédé à l'évaluation actuarielle des obligations en matière de prestations de retraite au 31 décembre 2010. Les principales hypothèses actuarielles utilisées étaient les suivantes : taux d'actualisation de 6,0 %, taux d'inflation de 2,0 %, augmentation du taux de rémunération de 2,75 % et indexation des avantages postérieurs à l'emploi au 2/3 du taux d'inflation. Le passif a été extrapolé jusqu'au 31 mars 2012 selon une formule fournie par l'actuaire. La prochaine évaluation actuarielle sera en date du 31 décembre 2012.

9. Obligations contractuelles

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire a approuvé un financement de 307 600 $ pour divers nouveaux programmes et pour la réorganisation du système qui s'étalera de l'exercice 2012-2013 à l'exercice 2015-2016.

10. Opérations entre apparentés

Outre les opérations entre apparentés mentionnées ailleurs dans les états financiers, le Conseil de l'enseignement postsecondaire est lié à tous les ministères, les organismes et les sociétés d'État de la Province du Manitoba puisqu'ils sont tous la propriété commune de cette dernière. Le Conseil traite avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont comptabilisées selon la valeur d'échange.

11. Chiffres budgétisés

Les chiffres budgétisés sont fournis à des fins de comparaison et ont été établis à partir des prévisions approuvées par le Conseil.

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Subventions (non audité)
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Subventions aux universités		
1. Exploitation		
Université du Manitoba	299 738 449	283 930 483
Université de Winnipeg	53 493 500	50 027 000
Université de Brandon	32 720 000	31 162 000
Collège universitaire du Nord	24 335 300	23 176 300
Université de Saint-Boniface	12 988 000	12 417 001
Canadian Mennonite University	3 803 000	3 622 000
Providence College & Theological Seminary	1 242 100	1 242 100
William & Catherine Booth Bible College	368 600	368 600
Steinbach Bible College	230 000	230 000
	428 918 949	406 175 484
Créances de premier rang		
Université du Manitoba	253 224	254 817
Université de Winnipeg	40 100	40 100
Université de Brandon	216 600	216 600
	509 924	511 517
Programmes de soutien		
Campus Manitoba	1 321 000	1 258 000
Handicapés visuels	423 628	387 367
Churchill Northern Studies Centre	120 000	120 000
	1 864 628	1 765 367
Total des subventions d'exploitation –universités		
Université du Manitoba	299 991 673	284 185 300
Université de Winnipeg	53 533 600	50 067 100
Université de Brandon	32 936 600	31 378 600
Collège universitaire du Nord	24 335 300	23 176 300
Université de Saint-Boniface	12 988 000	12 417 001
Mennonite College Federation	3 803 000	3 622 000
Providence College & Theological Seminary	1 242 100	1 242 100
William & Catherine Booth Bible College	368 600	368 600
Steinbach Bible College	230 000	230 000
Programmes de soutien	1 864 628	1 765 367
	431 293 501	408 452 368

Subventions (non audité)
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
2. Immobilisations	$	$
a) Équipement et rénovations		
Université du Manitoba	3 020 000	3 020 000
Université de Winnipeg	550 000	550 000
Université de Brandon	330 000	330 000
Collège universitaire du Nord	429 000	429 000
Université de Saint-Boniface	100 000	300 000
	4 429 000	4 629 000
b) Projets d'investissement importants		
Université du Manitoba	3 797 125	3 257 900
Université de Winnipeg	1 052 998	1 000 000
Université de Brandon	391 000	459 411
Collège universitaire du Nord	3 026 249	2 358 179
Canadian Mennonite University	81 952	196 237
Université de Saint-Boniface	–	–
	8 349 324	7 271 727
Total des subventions d'investissement		
Université du Manitoba	6 817 125	6 277 900
Université de Winnipeg	1 602 998	1 550 000
Université de Brandon	721 000	789 411
Collège universitaire du Nord	3 455 249	2 787 179
Canadian Mennonite University	81 952	196 237
Université de Saint-Boniface	100 000	300 000
	12 778 324	11 900 727
3. Mesures stratégiques – universités		
Université du Manitoba	150 000	150 000
Université de Brandon	88 900	370 000
	238 900	520 000
4. Subventions – Programme Accès		
Université du Manitoba	4 206 700	3 964 900
Université de Winnipeg	1 455 800	1 370 100
Université de Brandon	2 104 800	2 004 000
Collège universitaire du Nord	1 057 400	1 006 900
	8 824 700	8 345 900
Total des subventions aux universités	453 135 425	429 218 995

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Subventions (non audité)
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Subventions aux collèges		
1. Exploitation		
Assiniboine Community College	19 206 500	18 681 000
Red River College	65 778 000	65 084 352
École technique et professionnelle	2 250 000	2 206 000
	87 234 500	85 971 352
2. Subventions d'investissement		
a) Équipement et rénovations		
Assiniboine Community College	598 000	998 000
Red River College	1 219 000	1 219 000
	1 817 000	2 217 000
Total des subventions d'investissement		
Assiniboine Community College	598 000	998 000
Red River College	1 219 000	1 219 000
	1 817 000	2 217 000
3. Projet d'expansion des collèges		
Assiniboine Community College	6 912 000	6 009 690
Collège universitaire du Nord	4 272 600	4 188 600
Red River College	28 370 000	23 198 714
École technique et professionnelle	1 134 700	1 112 700
Projet en matière d'enseignement technique et professionnel	200 774	102 717
	40 890 074	34 612 421
4. Mesures stratégiques		
Red River College	300 000	–
	300 000	–
5. Subventions – Programme Accès		
Red River College	1 015 300	966 800
	1 015 300	966 800
Total des subventions aux collèges	131 256 874	123 767 573

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Subventions (non audité)
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Subventions du programme Accès		
Université du Manitoba		
Programme Accès de l'Université du Manitoba – Nord et Sud	334 400	318 500
Programme spécial d'études prémédicales	525 300	500 200
Programme de formation professionnelle en soins de santé	139 300	132 600
Baccalauréat en travail social pour le Nord	1 007 800	959 700
Winnipeg Education Centre – Programme de travail social	1 175 900	1 119 700
Programme d'accès aux études de génie	478 900	456 100
Sciences infirmières	545 100	478 100
	4 206 700	3 964 900
Université de Winnipeg		
Services intégrés d'aide aux étudiants	209 400	199 400
Winnipeg Education Centre	691 400	658 300
Programme de formation des enseignants autochtones	555 000	512 400
	1 455 800	1 370 100
Université de Brandon		
Programme de formation des enseignants résidents du Nord	2 104 800	2 004 000
	2 104 800	2 004 000
Collège universitaire du Nord		
Programme Accès, The Pas	392 600	373 800
Accès aux études en sciences infirmières, année préparatoire	664 800	633 100
	1 057 400	1 006 900
Total des subventions aux universités – Programme Accès	8 824 700	8 345 900
Red River College		
Programme Accès du collège communautaire – Nord et Sud	454 600	432 900
Programme de sciences infirmières pour le Sud	560 700	533 900
	1 015 300	966 800
Total des subventions du programme Accès	9 840 000	9 312 700

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Accords de formation interprovinciaux (non audité)
pour l'exercice clos le 31 mars 2012

	2012	2011
	$	$
Université de la Saskatchewan		
Médecine vétérinaire	5 341 020	4 998 962
Université de Waterloo		
Optométrie	125 831	114 457
Southern Alberta Institute of Technology		
Médecine nucléaire	166 795	164 815
Total lié aux accords de formation interprovinciaux	5 633 646	5 278 234

Chapitre IV

Membres du Conseil de l'enseignement postsecondaire

Le Conseil se compose de onze membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil pour un mandat maximum de trois ans. Chaque membre peut être renommé pour un mandat supplémentaire.

Les membres ci-dessous ont siégé au Conseil d'avril 2011 à mars 2012 :

Curtis Nordman, (président)	Winnipeg
Rex Masesar (vice-président)	Winnipeg
Maureen Brown (jusqu'en juillet 2011)	The Pas
Rachel de Gagne (jusqu'en janvier 2012)	Winnipeg
Pandelis Halamandaris	Brandon
Ian Hall	Winnipeg
Tayeb Meridji	Winnipeg
Carol Phillips (jusqu'en mai 2011)	Winnipeg
Bonnie Proven (depuis mars 2012)	Brandon
Jerry Storie (depuis mars 2012)	Brandon
Beverlie Stuart (depuis septembre 2011)	Winnipeg
Felix Walker	Nelson House
Ross Wedlake	Winnipeg

Secrétariat du Conseil de l'enseignement postsecondaire

Sid Rogers	Secrétaire (jusqu'en janvier 2012)
Josh Watt, M.P.A.	Directeur, Relations auprès des établissements, secrétaire par intérim (mars 2012)
Valerie Shantz, M.A., M.P.A.	Analyste principale des programmes
Melissa Weavers, B. HEc.	Analyste des programmes
Dan Smith, Ph.D.	Responsable, Élaboration et analyse des politiques Secrétaire par intérim (janvier à mars 2012)
Meg Brolley, M. Ed.	Analyste principale des programmes
Jeffrey Kehler, M.P.A.	Analyste de la politique
Kitty Leong	Statisticienne
Paul Burbank, B.A. (Hons.)	Stagiaire politique
Kim Browning, M.Sc., M. Ed.	Responsable, Initiatives stratégiques
Carlos Matias, B. Comm. (Hons.), CGA	Chef de la direction financière
Chris Simes, CGA	Agent financier supérieur
Christine Laroche	Commis comptable (en congé de maternité en février 2012)
Patricia Ferris	Secrétaire exécutive
Janie Trudel	Adjointe administrative Commis comptable par intérim (en mars 2012)

Annexe A

Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)

La *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)* est en vigueur depuis avril 2007. Elle indique clairement aux employés la façon de divulguer des sujets de préoccupation relativement à des questions importantes et graves (actes répréhensibles) dans l'administration publique du Manitoba et elle renforce les mesures de protection contre les représailles. La Loi s'appuie sur les protections déjà en place en vertu d'autres lois ainsi que sur les droits, les politiques, les pratiques et les méthodes utilisés dans l'administration publique du Manitoba dans le cadre de conventions collectives.

Aux termes de la Loi, on entend par acte répréhensible une infraction à la législation fédérale ou provinciale; une action ou une omission qui met en danger la sécurité ou la santé des personnes ou l'environnement; les cas graves de mauvaise gestion; ou le fait de sciemment ordonner ou conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible. La Loi n'a pas pour but de traiter les questions opérationnelles ou administratives courantes.

Conformément à la Loi, une divulgation est considérée comme telle si elle est faite de bonne foi par un employé qui aurait des motifs raisonnables de croire qu'il possède des renseignements pouvant démontrer qu'un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être, que la situation constitue ou non un acte répréhensible. Toutes les divulgations font l'objet d'un examen approfondi afin de déterminer si une mesure doit être prise aux termes de la Loi et elles doivent être incluses dans le rapport annuel du ministère, conformément à l'article 18 de la Loi.

Vous trouverez ci-dessus un résumé des divulgations reçues par le Conseil d'enseignement postsecondaire pour l'exercice 2011-2012 :

Renseignements exigés (selon l'article 18 de la Loi)	**Exercice 2011-2012**
Le nombre de divulgations reçues ainsi que le nombre de divulgations auxquelles il a été donné suite et auxquelles il n'a pas été donné suite. *Alinéa 18(2)a)*	**Néant**
Le nombre d'enquêtes ouvertes à la suite des divulgations. *Alinéa18(2)b)*	**Néant**
Dans le cas où, par suite d'une enquête, il est conclu qu'un acte répréhensible a été commis, la description de l'acte en question ainsi que les recommandations faites ou les mesures correctives prises relativement à cet acte ou les motifs invoqués pour ne pas en prendre. *Alinéa 19(2)c)*	**Néant**

Annexe B
Rapport sur le rendement du Conseil de l'enseignement postsecondaire

La section suivante fournit des renseignements sur des mesures clés du rendement du Conseil pour l'exercice 2011-2012. Tous les ministères du gouvernement du Manitoba incluent dans leurs rapports annuels une section sur les mesures du rendement qui s'ajoute aux données des résultats financiers et fournissent aux Manitobains et Manitobaines des renseignements importants et utiles sur les activités gouvernementales et leurs effets sur la province et sa population.

Pour d'autres renseignements concernant le rapport du rendement et le gouvernement du Manitoba, veuillez consulter http://www.gov.mb.ca/finance/performance.fr.html.

Nous accordons beaucoup d'importance à vos commentaires sur la mesure du rendement. Vous pouvez nous les envoyer, ainsi que toute question, à mbperformance@gov.mb.ca.

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	**Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)**	**Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)**	**Quel est le résultat de 2011-2012 (présent exercice) ou les données les plus récentes? (D)**	**Quelle est la tendance au fil du temps? (E)**	**Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)**
1. Accessibilité à l'enseignement postsecondaire par la mesure des inscriptions aux universités et collèges du Manitoba	Les inscriptions aux universités et aux collèges sont un indicateur clé de l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire. L'accessibilité à l'enseignement postsecondaire est liée à la réussite sur le marché du travail en ouvrant plus de possibilités de carrière, ainsi qu'à l'amélioration de la santé et du bien-être.	Données des années précédentes sur les inscriptions aux universités et aux collèges **Inscriptions aux universités 1999-2000**[1] Temps plein 22 410 Temps partiel 8 255 Total 30 665	Inscriptions aux universités en 2011-2012 et aux collèges en 2010-2011 **Inscriptions aux universités en 2011-2012**[1] Temps plein 32 349 Temps partiel 10 308 Total 42 657	Augmentation **Total des inscriptions aux universités** - De 1999-2000 à 2011-2012, les inscriptions à temps plein et à temps partiel à l'université d'étudiants des premier, deuxième et troisième cycles ont augmenté de 39,1 % au Manitoba.	Il y avait 3 991 nouveaux étudiants d'inscrits aux programmes Accès du Manitoba entre 1999-2000 et 2010-2011 soit, en moyenne, 333 nouveaux étudiants par année. Pour en savoir plus sur les inscriptions et autres indicateurs de rendement, on peut s'adresser au Conseil de l'enseignement postsecondaire ou consulter le Recueil de statistiques sur notre site : http://www.copse.mb.ca/compendium/index.fr.html On continue de faire de nouveaux investissements dans les programmes d'intervention précoce

[1] Étudiants des premier, deuxième et troisième cycles en sessions régulières uniquement (de septembre à avril).

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2011-2012 (présent exercice) ou les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
		Inscriptions aux collèges 1999-2000[2] Temps plein 10 452 Temps partiel 597 Total 11 049	**Inscriptions aux collèges 2009-2010**[3] Temps plein 15 519 Temps partiel 1 618 Total 17 137	**Inscriptions aux collèges** - De 1999-2000 à 2010-2011, les inscriptions aux programmes de jour ordinaires et aux programmes d'apprentissage des collèges du Manitoba ont augmenté de 55,1 %.	destinés à améliorer le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires ainsi que l'accès des étudiants défavorisés, sous-représentés (notamment les Autochtones) et à faible revenu aux études postsecondaires et la poursuite de leurs études. À ces fins, le Fonds des perspectives d'avenir a prévu le versement d'un million de dollars en 2008-2009 et le triple, soit trois millions de dollars, en 2010-2011. Les données sur l'inscription des Autochtones reposent sur l'auto-identification et, bien qu'elles se soient améliorées, donnent probablement une estimation inférieure à la réalité du nombre d'étudiants autochtones. En 2010-2011, la proportion d'étudiants autochtones était semblable à l'exercice précédent : Université – 8 % Collège – 13 %
2. Caractère abordable de l'enseignement postsecondaire par	Le coût des études postsecondaires pour les étudiants est un	Frais de scolarité payés par les étudiants aux établissements	Les frais de scolarité payés par les étudiants aux établissements	Augmentation Légère augmentation	Le 22 avril 2009, à la suite de la publication du Rapport de la Commission Leven, le gouvernement

[2] Comprend les programmes ordinaires et l'apprentissage. Ne comprend pas l'éducation permanente, l'enseignement à distance et les accords de formation.
[3] Le nombre d'inscriptions aux collèges en 2010-2011 n'est pas encore connu en raison de l'arrivée de nouveaux étudiants tout au long de l'année scolaire (de juillet à juin).

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2011-2012 (présent exercice) ou les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
l'examen du coût des études postsecondaires pour les étudiants.	indicateur clé du caractère abordable de l'enseignement postsecondaire.	d'enseignement postsecondaire publics du Manitoba pour l'année scolaire 1999-1990. En 1999-2000, la moyenne[4] pondérée des frais de scolarité pour des études universitaires en arts et en sciences était de 3 192 $. En 1999-2000, la moyenne non pondérée des frais de scolarité au niveau collégial était de 1 435 $.	d'enseignement postsecondaire publics du Manitoba pour l'année scolaire 2011-2012. En 2011-2012, la moyenne pondérée des frais de scolarité pour des études universitaires en arts et en sciences était de 3 146 $. En 2010-2011, la moyenne des frais de scolarité au niveau collégial était de 1 625 $.	après que les frais de scolarité ont été réduits de 10 % dans les établissements d'enseignement postsecondaire publics et maintenus à ce niveau jusqu'en 2009-2010. Les frais de scolarité demeurent plus faibles qu'en 1999-2000.	a annoncé qu'il autoriserait une augmentation de 4,5 % des frais de scolarité des universités, comprenant une augmentation des frais accessoires ainsi qu'une augmentation de 100 $ des frais de scolarité des collèges pour l'année scolaire 2009-2010. Il s'agit de la première augmentation des frais de scolarité depuis la réduction de 10 % et le gel qui avait été instauré en 1999-2000 dans le cadre d'une stratégie plus vaste visant à accroître la participation aux études postsecondaires. En 2011-2012, l'augmentation des frais de scolarité a été limitée à 1 % dans les universités et à 100 $ dans les collèges. Au Manitoba, les frais de scolarité des universités sont au troisième rang, parmi les plus bas au Canada, après ceux du Québec et de Terre-Neuve (source : Statistique Canada). Ceux des collèges sont les plus bas au Canada après Terre-Neuve (à l'exclusion du Québec). En 2010-2011, le gouvernement a redressé le remboursement de l'impôt

[4] La moyenne pondérée tient compte du dernier dénombrement des inscriptions fait par les universités et des frais de scolarité payés par les étudiants en arts et en sciences.

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2011-2012 (présent exercice) ou les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
					sur le revenu équivalant à 60 % des frais de scolarité pour les diplômés d'établissements d'enseignement postsecondaire reconnus qui habitent et paient des impôts au Manitoba. Cela permet aux étudiants des collèges et des universités d'avoir plus rapidement accès à une partie de ce remboursement pendant qu'ils sont encore aux études. De plus amples renseignements concernant le remboursement de l'impôt sur le revenu pour les frais de scolarité, annoncé pour la première fois en automne 2006 se trouvent au http://www.gov.mb.ca/tuitionrebate/index.fr.html La bourse de transition procure aux étudiants qui ont déjà reçu une bourse d'études canadiennes du millénaire et qui sont demeurés dans le même profil d'études une bourse équivalente à leur bourse du millénaire. Le programme de bourse de transition se terminera à la fin de l'année de prêt 2011-2012. En 2009-2010, on a commencé à accorder des bourses aux étudiants des régions rurales et du Nord qui ont dû déménager et qui ont déposé une demande d'aide financière. En 2009-2010, 1 520 étudiants ont obtenu cette bourse.

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2011-2012 (présent exercice) ou les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
3. Réussite des étudiants dans le système d'enseignement postsecondaire par l'examen des grades, diplômes et certificats décernés par les établissements.	Un indicateur clé de la réussite des étudiants dans le système d'enseignement postsecondaire est le nombre de grades, diplômes et certificats décernés par les collèges et universités. Les recherchent montrent que l'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires est déterminante pour une participation fructueuse à l'économie du savoir d'aujourd'hui.	Grades, diplômes et certificats décernés par les universités et les collèges du Manitoba en 1999 **Diplômés des universités en 1999** Baccalauréat 4 460 Maîtrise 578 Doctorat 67 Médecine/Méd. dent. 121 Certificat/Diplôme 215 Total 5 441 **Diplômés des collèges en 1999** Diplôme 1 279 Certificat 1 578 Total 2 857 Le nombre de diplômés d'universités et de collèges est établi selon l'année civile où le diplôme a été obtenu.	Grades, diplômes et certificats décernés par les universités et les collèges du Manitoba en 2011 **Diplômés des universités en 2010-2011 (préliminaire)** Baccalauréat 5 799 Maîtrise 796 Doctorat 121 Médecine/Méd. dent. 130 Certificat/Diplôme 294 Total 7 140 **Diplômés des collèges en 2010-2011** Diplôme 1 914 Certificat 2 634 Total 4 548	Augmentation De 1999 à 2011, le nombre total de diplômes universitaires décernés a augmenté de 31,2 %. De 1999 à 2011, le nombre de diplômés des collèges (diplômes et certificats) a augmenté de 59,2 %.	En 2009-2010, 2 millions de dollars ont été versés dans des bourses destinées aux études supérieures pour aider 104 étudiants à la maîtrise et 60 étudiants au doctorat.
4. Capacité des établissements d'enseignement postsecondaire d'après l'examen des subventions qui leur ont été accordées par la province • Subventions de	Il est important d'évaluer le niveau d'investissement dans les universités et les collèges. Les subventions de fonctionnement et d'investissement accordées aux	Subventions de fonctionnement et d'investissement versées aux universités et aux collèges en 1999-2000. Les subventions de fonctionnement des	Subventions de fonctionnement et d'investissement versées aux universités et aux collèges en 2011-2012. Les subventions de fonctionnement versées	Augmentation • **Fonds de fonctionnement** Depuis 1999-2000, les subventions de fonctionnement versées aux universités publiques du Manitoba (à l'exception du Collège	Depuis 2009-2010, le Conseil et le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation ont collaboré pour lancer une nouvelle initiative incluant la mise en œuvre de quatre programmes pilotes de formation-relais à l'intention des professionnels formés à l'étranger. L'une des principales composantes de l'initiative concerne l'évaluation de

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2011-2012 (présent exercice) ou les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
fonctionnement • Subventions d'investissement	universités et collèges au cours d'un exercice visent à leur permettre de fonctionner sans déficit pendant l'exercice visé.	universités publiques du Manitoba en 1999-2000 s'élevaient à 215,0 millions de dollars. Les collèges publics du Manitoba (y compris le Collège universitaire du Nord) ont reçu 61,9 millions de dollars en 1999-2000 à titre de subventions de fonctionnement.	aux universités (à l'exception du Collège universitaire du Nord) en 2011-2012 s'élevaient à 394,4 millions de dollars. Les subventions de fonctionnement versées aux collèges (y compris au Collège universitaire du Nord) en 2011-2012 s'élevaient à 111,4 millions de dollars. En l'ajoutant au financement de l'Initiative d'expansion des collèges, le financement a atteint au total151,6 millions de dollars en 2011-2012. Les subventions	universitaire du Nord) ont augmenté de 184,3 millions de dollars, soit de 81,5 % par rapport au niveau de financement approuvé en 1999-2000 (en excluant les paiements de transferts). Après la prise en compte des économies d'impôt foncier projetées en 2006, l'augmentation des ressources aux universités atteint 88.3 %. Depuis 1999-2000, les subventions de fonctionnement versées aux collèges (y compris au Collège universitaire du Nord) ont augmenté de 40,6 millions de dollars, soit de 64,8 % par rapport aux niveaux de financement approuvés en 1999-2000. Combiné à l'augmentation du financement en vertu de l'Initiative d'expansion des collèges, le financement a atteint au total 82,6 millions de dollars, soit une hausse	l'élaboration, du fonctionnement et des résultats des programmes pilotes conçus pour encourager le renforcement des capacités des établissements d'enseignement postsecondaire du Manitoba, et permettre ainsi aux collèges et aux universités d'offrir des programmes-relais de grande qualité aux immigrants qualifiés. De 1999-2000 à 2009-2010, le financement du système d'enseignement postsecondaire – fonctionnement, investissements, IEC, remboursement pour les frais de scolarité et autres subventions – a augmenté de 80,4 %. Projets d'investissement financés récemment par le gouvernement : En 2008-2009, le gouvernement a approuvé un investissement de 40 millions de dollars pour s'attaquer aux projets d'entretien les plus urgents que les universités avaient reportés. Ce financement sera versé sur quatre ans. En 2009-2010, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Manitoba ont annoncé un soutien financier dans le cadre du

Que mesure-t-on et avec quel indicateur? (A)	Pourquoi cet indicateur est-il important? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quel est le résultat de 2011-2012 (présent exercice) ou les données les plus récentes? (D)	Quelle est la tendance au fil du temps? (E)	Commentaires, mesures récentes et rapports connexes (F)
		En 1999-2000, les universités et collèges ont reçu 13,2 millions de dollars en fonds d'investissement.	d'immobilisations accordées aux universités et aux collèges publics du Manitoba ont atteint 8 349 324 $ en 2010-2011.	de 131,6 % depuis 1999-2000. • **Fonds d'investissement** Depuis 1999-2000, le gouvernement a versé 745,5 millions de dollars pour les dépenses d'investissement des établissements d'enseignement postsecondaire. Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba ont versé respectivement 649,8 et 95,8 millions de dollars.	Programme d'infrastructure du savoir (PIDS)[5]. Les coûts des projets entrepris dans le cadre de l'entente Canada-Manitoba sur le PIDS atteignent au total 200,7 millions de dollars. La contribution fédérale à ces projets s'élève au total à 71,1 millions de dollars, la contribution provinciale à 61,1 millions de dollars et les autres contributions à 68 millions de dollars. Le Programme vise à appuyer les projets qui renforcent la capacité des établissements d'offrir une formation axée sur les connaissances approfondies en finançant des projets différés d'entretien, de rénovation, de nouvelles constructions ainsi que de recherche et de développement dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Des fonds étaient disponibles en 2010-2011 puisque le financement était étalé sur deux ans. En 2009-2010, le Collège universitaire du Nord et le gouvernement ont annoncé le versement d'environ 82 millions de dollars pour la construction du nouveau campus de 7 800 m^2 à Thompson, afin que le Collège dispose de locaux modernes conçus

[5] Le Programme d'infrastructure du savoir (PIDS) est un stimulant économique d'une durée de deux ans d'une valeur de deux milliards de dollars destiné à appuyer la modernisation de l'infrastructure dans les établissements d'enseignement postsecondaire du Canada. Il fait partie d'un nouvel investissement de 12 milliards de dollars dans de nouvelles infrastructures, dans le cadre du Plan d'action économique du Canada.